

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 17, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to consider Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, honourable senators. I would like to begin by acknowledging that the land on which we are gathered is on the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of this committee. I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Arnot: Good morning. David Arnot, Saskatchewan.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Hartling: Nancy Hartling, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier, representing the senatorial division of Saint-Louis-de-Kent, in New Brunswick.

[*English*]

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

[*Translation*]

Senator Audette: Good morning, [*Innu-aimun spoken*]. Michèle Audette, representing the senatorial division of De Salaberry, in Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, afin d'examiner le projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Je tiens tout d'abord à reconnaître que le territoire sur lequel nous sommes réunis est le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe, où vivent maintenant de nombreuses autres Premières Nations, ainsi que des Métis et des Inuits de l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, également connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président de ce comité. Je demande aux membres du comité présents de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : Bonjour. Je suis David Arnot, de la Saskatchewan.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je m'appelle Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Hartling : Je suis Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, division sénatoriale de Saint-Louis-de-Kent, au Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Sorensen : Je m'appelle Karen Sorensen, et je viens du parc national Banff, le territoire visé par le Traité n° 7, en Alberta.

Le sénateur Tannas : Je suis Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Coyle : Je m'appelle Mary Coyle, et je viens d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, sur le Mi'kma'ki.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Bonjour, [*mots prononcés en innu-aimun*]. Michèle Audette, division sénatoriale De Salaberry, au Québec.

[English]

Senator Greenwood: Margo Greenwood, British Columbia, Treaty 6 territory.

The Chair: Thank you, everyone.

Today, we will begin our clause-by-clause consideration of Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Before we begin, I would like to remind senators of a few points.

At any point, if a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. In terms of the mechanics of the process, I wish to remind senators that when more than one amendment is proposed to be moved to a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. In other words, before we take up an amendment in a clause, I will verify whether any senators intended to move an amendment earlier in that clause. If senators intend to move an earlier amendment, they will be allowed to do so.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause.

I also remind senators that some amendments that are moved may have a consequential effect on other parts of the bill. As a result, it would be helpful if the senator moving such amendments identify what other clauses would be impacted. Otherwise, it might be difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Staff will endeavour to keep track of the places where subsequent amendments need to be moved and will draw our attention to them. However, since no notice is required to move amendments, there might be instances where no preliminary analysis has been done to establish which amendments might be of consequence to others and which might be contradictory.

If committee members ever have questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter or order and make a ruling.

The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Je suis Margo Greenwood, du territoire visé par le Traité n° 6 en Colombie-Britannique.

Le président : Merci à tous.

Aujourd'hui, nous commencerons l'étude article par article du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Avant de commencer, je voudrais rappeler quelques points aux sénateurs.

Si, à tout moment, un sénateur ne sait pas où nous en sommes dans le processus, il est prié de demander des précisions. En ce qui concerne le déroulement, je tiens à rappeler aux sénateurs que lorsqu'ils proposent plus d'un amendement à un article, ils doivent les présenter dans l'ordre des lignes de l'article. Autrement dit, avant d'adopter un amendement dans un article, je confirmerai auprès des sénateurs s'ils avaient l'intention de proposer un amendement au début de cet article. Si les sénateurs en ont l'intention, ils seront autorisés à le faire.

Si un sénateur s'oppose à un article dans son intégralité, je vous rappellerai qu'en comité, le processus approprié n'est pas de proposer une motion visant à supprimer l'article en entier, mais plutôt de voter contre l'article.

Je rappelle également aux sénateurs que certains amendements qui sont proposés peuvent avoir des répercussions sur d'autres parties du projet de loi. Par conséquent, il serait utile que le sénateur qui propose ces amendements détermine quels autres articles seraient touchés. Sans quoi, il pourrait être difficile pour les membres du comité de rester cohérents dans leur prise de décision.

Le personnel s'efforcera de suivre les endroits où des amendements ultérieurs doivent être apportés et attirera notre attention sur ceux-ci. Toutefois, étant donné qu'il n'est pas nécessaire de donner un avis pour proposer des amendements, il est possible, dans certains cas, qu'aucune analyse préliminaire n'ait été effectuée pour déterminer quels amendements pourraient avoir des conséquences sur d'autres et lesquels pourraient être contradictoires.

Si les membres du comité ont des questions au sujet du processus ou de la pertinence de tout ce qui se passe, ils peuvent absolument invoquer le Règlement. En tant que président, j'écouterai l'argument, je déterminerai le moment où l'invoication du Règlement aura été suffisamment débattue et je rendrai une décision.

Le comité est le maître ultime de ses travaux dans les limites établies par le Sénat, et une décision peut être portée en appel devant le comité plénier en demandant si la décision doit être maintenue.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. For this, however, I will depend on your cooperation, and I ask all of you to consider other senators and to keep remarks focused and brief.

I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote which obviously provides unambiguous results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Finally, I want to note that a few departmental officials from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and from the Department of Justice Canada are available to answer technical questions: Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada; Kate Ledgerwood, Director General, Reconciliation Secretariat, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada; and Seetal Sunga, Senior Counsel, Legal Services, Department of Justice.

Are there any questions regarding any of the above? If not, we will proceed.

Senator Coyle: I have a question on process. We really haven't had a whole lot of time to look at these proposed amendments and maybe others that might be coming to the table here. I know this is very urgent legislation. I agree with the urgency of passing this legislation. I would just hope that in today's deliberations — and tomorrow's, perhaps — that we take time on each piece of new information that we're receiving because we are receiving new information here today and have a really good chance to ask questions and have a conversation before we go through the usual "clause, clause, clause."

This legislation is of such importance and there has been controversy both about getting it done quickly and about getting it done right that we ought to take the time today to listen to what each other has put on the table and have that chance to really ask the questions and not rush it. That's all I'm asking for, Mr. Chair.

The Chair: Thank you for that, Senator Coyle. Your point is well-taken.

Okay, if there are no further questions, we will begin.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation? Agreed? Okay.

En tant que président, je ferai de mon mieux pour que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole aient la possibilité de le faire. Pour cela, j'aurai cependant besoin de votre collaboration, et je vous demande à tous de tenir compte des autres sénateurs et de garder vos propos bien ciblés et brefs.

Je tiens à rappeler aux sénateurs que si les résultats d'un vote par oui ou non ou d'un vote à main levée soulèvent une incertitude, le moyen le plus efficace est de demander un vote par appel nominal, qui donne évidemment des résultats non ambigus. Les sénateurs savent que toute égalité des voix annule la motion en question.

Enfin, je tiens à souligner que quelques fonctionnaires du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et du ministère de la Justice Canada sont disponibles pour répondre à des questions techniques. Il s'agit de Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale des Politiques et orientation stratégique, et de Kate Ledgerwood, directrice générale du Secrétariat de la réconciliation, qui représentent Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Nous accueillons également Seetal Sunga, avocate-conseil des Services juridiques au ministère de la Justice.

Y a-t-il des questions sur ce que je viens de mentionner? S'il n'y en a aucune, commençons.

La sénatrice Coyle : J'ai une question sur le processus. Nous n'avons vraiment pas eu beaucoup de temps pour examiner ces amendements proposés et peut-être d'autres qui pourraient être présentés ici. Je sais que c'est une loi très urgente. Je suis d'accord avec l'adoption urgente de ce projet de loi. J'espère simplement que, dans les délibérations d'aujourd'hui — et peut-être de demain —, nous prendrons le temps d'examiner chaque nouvelle information que nous recevons parce que nous en recevons ici aujourd'hui et que nous avons une très bonne occasion de poser des questions et d'avoir une conversation avant de passer à l'examen article par article habituel.

Compte tenu de l'importance de cette loi et de la controverse suscitée par la rapidité et la justesse de son élaboration, nous devons prendre le temps aujourd'hui d'écouter ce que les autres ont présenté et saisir cette occasion de réellement poser les questions et ne rien précipiter. C'est tout ce que je demande, monsieur le président.

Le président : Merci, sénatrice Coyle. Vous avez raison.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous commencerons.

Sommes-nous d'accord pour que le comité commence l'étude article par article du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation? Sommes-nous d'accord? C'est bien.

Shall the title stand postponed? Agreed.

Shall the preamble stand postponed?

Senator Hartling: I just received this amendment from Senator McCallum; I think you all have it. She sent it to me last night. I said that I thought it would be better if she brought it forward; she will replace me tomorrow night. I just wanted to make you aware that we won't talk about it today, so we'll let her explain it, if that's okay.

I know it's awkward because it's regarding the preamble and we have to go back to it. I don't know if there is something else we can do, but —

The Chair: There is third reading, as well. It's another option.

Senator Hartling: Okay. I wanted to make you aware that I'm not going to defend it. I'll let it stand as it is.

The Chair: Thank you.

Senator Coyle: To clarify, are we agreeing to defer consideration of amendments to the preamble until tomorrow?

The Chair: It will stand postponed.

Senator Coyle: Thank you.

The Chair: Okay. Is it agreed? Good.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed? Agreed.

Shall clause 2 carry?

[*Translation*]

Senator Audette: Thank you, [*Innu-aimun spoken*]. This is a historic moment because it's my first bill, so I need to learn from you. At the same time, it's an important bill. That's why I'm putting my love and energy into it:

That Bill C-29 be amended in clause 2, on page 2,

(a) by replacing lines 25 and 26 with the following:

“**governments** means the Government of Canada, provincial and local governments and Indigenous governing bodies. (*gouver-*”;

Est-il convenu de reporter l'étude du titre? Oui.

Est-il convenu de reporter l'étude du préambule?

La sénatrice Hartling : Je viens de recevoir cet amendement de la sénatrice McCallum; je pense que vous l'avez tous. Elle me l'a envoyé hier soir. Je lui ai dit qu'il était préférable, à mon avis, qu'elle le présente; elle me remplacera demain soir. Je voulais seulement vous dire que nous n'en parlerons pas aujourd'hui et que nous la laisserons nous l'expliquer, si cela vous convient.

Je sais que c'est délicat parce qu'il s'agit du préambule et nous devons y revenir. Je ne sais pas s'il y a quelque chose d'autre que nous pouvons faire, mais...

Le président : Il y a aussi la troisième lecture. C'est une autre option.

La sénatrice Hartling : D'accord. Je voulais vous signaler que je ne le défendrai pas. Je n'y toucherai pas.

Le président : Merci.

La sénatrice Coyle : Pour mettre les choses au clair, acceptons-nous de reporter l'examen des amendements au préambule à demain?

Le président : L'étude sera reportée.

La sénatrice Coyle : Merci.

Le président : D'accord. Sommes-nous d'accord? Parfait.

Est-il convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé? Oui.

L'article 2 est-il adopté?

[*Français*]

La sénatrice Audette : Merci, [*mots prononcés en innu-aimun*]. C'est un moment historique, car il s'agit de mon premier projet de loi, alors j'ai besoin d'enseignements de votre part. En même temps, il s'agit d'un projet de loi important. Voilà pourquoi j'y mets mon amour et mon énergie :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l'article 2, à la page 2 :

a) par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit :

« **corps dirigeant autochtone** Conseil, gouvernement ou autre entité autorisé à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. (*Indigenous governing body*) »;

(b) by adding the following after line 27:

“*Indigenous governing body* means a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*. (*corps dirigeant autochtone*)”.

This is my French version.

[English]

The Chair: Any comments or questions?

[Translation]

Senator Audette: Do you have any comments?

[English]

Senator Coyle: Where did it come from?

[Translation]

Senator Audette: This comes from government people, the government legal community and my experience as a woman from the Innu Nation when it comes to the importance of words. You'll see in amendment 7, which is my part, that it will clarify the importance of using the right words.

To my knowledge, in Quebec, in other provinces and in federal legislation, terms like this are used. These are agreements we reached during our discussions, to act in conformity and to clarify the bill, and above all, not to limit ourselves in debates about interpretation. It's important to me that the words be clear.

Also in closing, the Assembly of First Nations in Quebec is an organization that brings together Indigenous governments, but this organization is not yet a government; however, it does have a mandate from my nation. This is also why it was important for me to add this space, this entity or this Indigenous governing body.

[English]

Senator Coyle: Thank you for the clarification. It makes perfect sense, of course. This will help with the foundation for the language of further amendments.

Has this language been something that our officials from the department have looked at? Thumbs up — that's great. Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: I think Senator Audette said this, but I would like a little more clarification around how this is connected to the future amendment that you'll be bringing

b) par substitution, aux lignes 35 et 36, de ce qui suit :

« *gouvernements* S'entend des gouvernements fédéral et provinciaux et des corps dirigeants autochtones. Y sont assimilées les autori- ».

Voilà ma version française.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il des commentaires ou des questions?

[Français]

La sénatrice Audette : Avez-vous des commentaires?

[Traduction]

La sénatrice Coyle : D'où cela vient-il?

[Français]

La sénatrice Audette : Cela vient d'entre les gens du gouvernement, du milieu juridique du gouvernement et de mon expérience comme femme de la nation innue de l'importance des mots. Vous allez voir dans l'amendement 7, qui est ma partie, que cela va clarifier l'importance de mettre les mots.

À ma connaissance, au Québec, dans d'autres provinces et dans les lois fédérales, des termes comme celui-ci sont utilisés. Ce sont des ententes que nous avons eues lors de nos discussions, pour agir en conformité et pour clarifier le projet de loi et surtout, pour ne pas se limiter dans les débats d'interprétation. Il est important pour moi que les mots soient clairs.

Pour terminer aussi, l'Assemblée des Premières Nations, au Québec, est une organisation qui regroupe des gouvernements autochtones, mais cette organisation n'est pas encore un gouvernement; toutefois, elle a un mandat de ma nation. C'est aussi pour cette raison qu'il était important pour moi d'ajouter cet espace, cette entité ou ce corps dirigeant autochtone.

[Traduction]

La sénatrice Coyle : Merci de cette précision. C'est tout à fait logique, bien sûr. Cela aidera à jeter les bases du libellé des amendements suivants.

Les fonctionnaires du ministère ont-ils examiné ce libellé? Vous levez le pouce — c'est excellent. Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je crois que la sénatrice Audette l'a dit, mais je voudrais avoir un peu plus de précisions sur le lien avec l'amendement que vous proposerez. Pouvez-vous

forward. Can you give us a little more information about that? I think that this amendment is very connected to 7.1. How do they work together?

Senator Audette: I'll try to say in English what I said in French. For example, the Assembly of First Nations Quebec-Labrador is an organization; it's not a government. But the Innu Nation for me is my government. It's my political entity that is a member of, such as when we go to 7.1, the amendment of making sure that the political organizations who have engagement or relationship with the government, it clarifies for me who the people or the groups are that work with the government. For me, that's the negotiation or the debate or the discussion I had with the government on that.

Senator Martin: Thank you, Senator Audette. You said this amendment is to clarify and help us then go through the rest of the bill. But I was curious about "(b) by adding the following after line 27," and whether as you're clarifying, it may be limiting. I'm thinking about the amendment that I'm putting forward for the Congress of Aboriginal Peoples, or CAP, a group that had appeared before the committee, that hopes to put them back onto the list of organizations that will be part of the council and have a permanent seat. I am asking you to ensure it's not a limiting definition but a more inclusive one.

Senator Audette: You're good in your question for the amendment. I think it's a discussion that we need to have when you will present your amendment.

I cannot say it will limit or it won't, but I have to be honest that, for me, a governing body is an entity that if we were government like —

[*Translation*]

If we were a government, like the Government of Canada, the Government of Quebec — this is the aspiration of First Nations, this is what we want to achieve — I speak on behalf of First Nations. We have to make sure that our organizations hold their own debates and discussions on citizenship, affiliation, rights, responsibilities, and so on. If an organization claims to want to be recognized as a government or a governing body of government, I don't believe the group you're defending or proposing has those rights, as many other national organizations don't have the right to be a government at this time. That's my answer.

I understand your concern very well. You have the right to raise it, but here, the important thing for me is to remember who our political and potentially government entities are, and these

nous en dire plus à ce sujet? Je pense que cet amendement est lié de très près à l'article 7.1. Comment vont-ils de pair?

La sénatrice Audette : Je tenterai de redire ce que j'ai expliqué. Par exemple, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est une organisation; ce n'est pas un gouvernement. Cependant, pour moi, la nation innue est mon gouvernement. C'est mon entité politique qui est membre. Ainsi, lorsque nous allons à l'article 7.1, soit l'amendement visant à garantir que les organisations politiques ont un engagement ou une relation avec le gouvernement, il précise pour moi qui sont les gens ou les groupes qui travaillent avec le gouvernement. Pour moi, c'est la négociation, le débat ou la discussion que j'ai eue avec le gouvernement à ce sujet.

La sénatrice Martin : Merci, sénatrice Audette. Vous avez dit que cet amendement vise à apporter des précisions et à nous aider à passer ensuite en revue le reste du projet de loi. J'aimerais toutefois en savoir plus sur l'élément « a) par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit : », et savoir si, comme vous l'avez précisé, cela pourrait être contraignant. Je pense à l'amendement que je propose pour le Congrès des peuples autochtones, ou CPA, un groupe qui a comparu devant le comité, qui espère figurer de nouveau sur la liste des organisations qui feront partie du conseil et qui auront un siège permanent. Je vous demande de vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une définition limitative, mais d'une définition plus inclusive.

La sénatrice Audette : Vous posez une bonne question sur l'amendement. Je crois que nous devons en discuter lorsque vous présenterez votre amendement.

Je ne peux pas dire si la définition sera contraignante ou pas, mais je vous le dis en toute honnêteté : à mon avis, un corps dirigeant est une entité qui, si elle ressemblait à un gouvernement...

[*Français*]

Si nous étions un gouvernement, comme le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec — c'est l'aspiration des Premières Nations, c'est ce qu'on veut atteindre — je parle au nom des Premières Nations. Il faut s'assurer que nos organisations tiennent entre elles les débats et les discussions sur la citoyenneté, l'affiliation, les droits, les responsabilités, etc. Si une organisation prétend vouloir être reconnue comme un gouvernement ou un corps dirigeants du gouvernement, je ne crois pas que le groupe que vous défendez ou que vous proposez a ces droits, comme bien d'autres organisations nationales n'ont pas le droit d'être un gouvernement pour le moment. Voilà ma réponse.

Je comprends très bien votre préoccupation. Vous avez le droit de la soulever, mais ici, l'important pour moi est de se rappeler qui sont nos entités politiques et éventuellement

are the groups we'll be debating soon with respect to your amendment and other amendments, as well.

[English]

Senator Martin: You said it may or it may not be limiting, but your purpose for this amendment is to clarify. So if I'm asking the question, I feel that it's important for us as a committee to know whether it will be limiting because there are later discussions that we need to have and amendments that will be important for consideration.

It doesn't seem clear to me that it is clarifying; rather, it's potentially limiting. It's not something you can confirm, but from what you have just said, it seems as if it will limit.

Then I feel as though I need to fast-forward and look at my amendment first as a committee before we limit something. That is my position. I don't know how other senators feel. But CAP is a group that was included in the House, and then it got removed at third reading in the House. They appeared before our committee. We all were in agreement that they are a national organization that has a strong membership, and they have been functioning for over 50 years. I have my talking points for that amendment in the future, but this will potentially impact what we do with that.

I would like to ask the committee today — right now — to potentially have that discussion, and we look at my amendment first, perhaps, but that's going ahead of the order. I feel a little bit stuck. I'm sorry to pause here, but I would like to get that clarification.

[Translation]

Senator Audette: To conclude, in response to Senator Martin's question, when I say "yes and no," the no is not limiting. We've heard testimony from grand chiefs. They are not necessarily linked to a political organization such as the assembly of chiefs in this case. As far as I'm concerned, the Grand Council of the Crees or the Conseil de la Nation Atikamekw is an Indigenous political organization. That's what I mean when I explain that yes, it may open the door for them to come here, but not for certain groups that aspire to a space and to act like a government.

I think the difference is there and it's important. All national organizations have their purpose, but they can't all be governments. To me, that's valuable, important and legitimate. As an opposition political party — there are three in Quebec, and one party in power — democracy enables you to do that, so it's the same for us. We have this democracy that's made up of governments and first- and second-line organizations.

gouvernementales, et ce sont les groupes dont nous allons débattre bientôt dans le cadre de votre amendement et d'autres amendements aussi.

[Traduction]

La sénatrice Martin : Vous avez dit que la définition sera peut-être contraignante, mais l'amendement que vous proposez vise à apporter des précisions. Donc, si je pose la question, c'est parce qu'il est important que nous, en tant que comité, sachions si la définition sera contraignante, parce que nous tiendrons d'autres discussions par la suite et présenterons d'autres amendements qu'il sera important d'étudier.

Je ne trouve pas qu'il s'agit d'une clarification; en fait, la définition pourrait être contraignante. Vous êtes incapable de le confirmer, mais d'après ce que vous venez de dire, il semblerait que la définition sera bel et bien contraignante.

J'ai aussi l'impression que je dois faire un bond et examiner d'abord mon amendement en comité avant que nous imposions une limite quelconque. Voilà ma position. J'ignore ce qu'en pensent les autres sénateurs. Le CPA est toutefois un groupe qui était inclus à la Chambre, avant d'être retiré à la troisième lecture à la Chambre. Il a comparu devant notre comité. Nous étions tous d'accord pour dire qu'il forme une organisation nationale comptant un nombre important de membres et qu'il mène ses activités depuis plus de 50 ans. J'ai mes notes pour cet amendement que nous verrons plus tard, mais ceci pourrait avoir une incidence sur ce que nous ferons.

J'aimerais demander au comité aujourd'hui — maintenant — de pouvoir tenir cette discussion, et d'examiner d'abord mon amendement, peut-être, mais cela irait au-devant de l'ordre du jour. Je me sens un peu coincée. Je suis désolée de faire une pause ici, mais je veux obtenir cette précision.

[Français]

La sénatrice Audette : Pour terminer, en réponse à la question de la sénatrice Martin, lorsque je dis « oui et non », le non n'est pas limitatif. On a entendu les témoignages de grands chefs. Ils ne sont pas nécessairement liés à une organisation politique comme l'assemblée des chefs dans ce cas-ci. Pour moi, le Grand conseil des Cris ou le Conseil de la nation Attikamekw sont des organisations politiques autochtones. C'est ce que je veux dire quand j'explique que oui, cela peut leur ouvrir la porte de venir ici, mais non pour certains groupes qui aspirent à un espace et à agir comme un gouvernement.

Pour moi, la différence est là et elle est importante. Toutes les organisations nationales ont leur raison d'être, mais elles ne peuvent pas toutes être des gouvernements. Pour moi, c'est précieux, c'est important et c'est légitime. Comme un parti politique de l'opposition — il y en a trois au Québec, et un parti au pouvoir —, la démocratie vous permet cela, alors c'est la même chose pour nous. Nous avons cette démocratie qui est

[English]

Senator Greenwood: I don't want to confuse the matter, but I also have an amendment on 7.1. However, it doesn't speak to Senator Audette's. It's straightforward. I think you all have a copy of it, but I'll read it out. It's 7.1(1):

Nothing in this Act authorizes the Council to act on behalf of, or represent the interests of, an Indigenous group, community or people that hold rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*.

My amendment goes on in sections 2 and 3, focusing on not discharging its duty as consultation by the government and that the work of the council does not displace the role of a bilateral mechanism.

I have a rationale — and I will not read that right now because it may not be appropriate — but I was trying to get at some of the witnesses' comments that I had heard.

Senator Audette, I would like to ask you a question, just so I'm really clear: Your amendment around the term — and adding in the term “Indigenous governing body” — adds to the interests of Indigenous group, community or people. What you're saying in your amendment is that the governing body is connected to a political body that has the right and the mandate to speak on behalf of the people. Do I understand that right?

Senator Audette: Exactly.

Senator Greenwood: I don't know how all those things fit in, but I know I have an amendment on this as well.

The Chair: We'll get to that one too — for sure.

Senator Greenwood: Thank you.

Senator Arnot: I want clarification on this as well. My point here is that I think Senator Martin's amendment to add the Congress of Aboriginal Peoples to the composition of the board of directors is a separate issue and that the legislative construction would say that they are completely separate and apart. It doesn't say in this act, even with the amendment of Senator Martin, that all members in the group that are in 10(a) to 10(d) have to be a member of an Indigenous governing body. I do not see a conflict or a consequence of the amendment that Senator Martin is making.

composée des gouvernements et des organisations de première et de deuxième ligne.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Je ne veux pas semer la confusion, mais j'ai aussi un amendement à l'article 7.1. Cependant, il n'est pas lié à celui de la sénatrice Audette. Il est simple. Je pense que vous en avez tous une copie, mais je vais le lire. Il s'agit du paragraphe 7.1(1) :

La présente loi n'a pas pour effet d'autoriser le Conseil à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, ou à en représenter les intérêts.

Mon amendement se poursuit aux paragraphes 2 et 3, en insistant sur le fait que le gouvernement n'est pas acquitté de son obligation de consultation, et que les travaux du conseil ne se substituent à aucun mécanisme bilatéral.

J'ai une justification — et je ne vais pas la lire maintenant parce que ce n'est peut-être pas approprié —, mais j'essayais d'aborder certaines des observations des témoins que j'avais entendues.

Sénatrice Audette, je voudrais vous poser une question, pour vraiment bien comprendre : votre amendement sur l'expression — et l'ajout de l'expression « corps dirigeant autochtone » — ajoute aux intérêts des groupes, des collectivités ou des peuples autochtones. Ce que vous dites dans votre amendement, c'est que le corps dirigeant est lié à un organe politique qui a le droit et le mandat de s'exprimer au nom du peuple. Est-ce que j'ai bien compris?

La sénatrice Audette : Exactement.

La sénatrice Greenwood : J'ignore comment tous ces éléments s'intègrent, mais je sais que j'ai aussi un amendement à ce sujet.

Le président : Nous y reviendrons aussi sans faute.

La sénatrice Greenwood : Merci.

Le sénateur Arnot : Je veux aussi obtenir des éclaircissements à ce sujet. Ce que je veux dire, c'est que je pense que l'amendement de la sénatrice Martin visant à ajouter le Congrès des peuples autochtones à la composition du conseil d'administration est une question distincte et que la structure législative dirait que ce groupe est complètement distinct. La loi ne dit pas, même avec l'amendement de la sénatrice Martin, que tous les membres du groupe qui figurent aux alinéas 10a) à 10d) doivent être membres d'un corps dirigeant autochtone. Je ne vois pas de conflit ou de conséquence de l'amendement que la sénatrice Martin propose.

I just want to make sure the legislative draftsmen that are here are in agreement with that because it's very important, in my opinion, to have both of these amendments that Senator Audette is putting forward in place — in other words the definition of “governments,” the definition of “Indigenous governing body” and the definition of “Indigenous peoples.”

It's my opinion. I want to make sure that people that have drafted this have done it with the same intention and that there isn't an unintended consequence that would affect the amendment that Senator Martin is trying to make.

Dr. Seetal Sunga, Senior Counsel, Legal Services, Department of Justice: Thank you for the question, Senator Arnot. Mr. Chair, could I ask the senator to repeat the question simply because we were in the back?

Senator Arnot: I want to be sure that the drafting of these definitions in the definition section won't affect or have a consequence on Senator Martin's motion, which is to add CAP to section 10(1). In other words, the two things are completely separate. If these amendments went through, nothing says in this act that any one of the directors in 10(1)(a) to 10(1)(d) need to be a member of an Indigenous governing body — they are separate and apart and are a completely separate issue.

Dr. Sunga: That is correct.

Senator Arnot: It doesn't preclude CAP from getting appointed to the council.

Dr. Sunga: That is correct. As you will note, in the balance of section 10, there are a number of representative groups that are not related.

Senator Arnot: When Senator Martin was asking that question, and I had that question — my interpretation — in my mind, are you saying I'm right in my interpretation?

Dr. Sunga: Yes, I am.

Senator Arnot: Easy. Thanks for that. I have no further questions.

The Chair: Are there any other comments or questions?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Okay.

Shall clause 2 carry as amended? Senator Greenwood?

Senator Greenwood: I have a question for clarification. I'm looking at my amendment. If we agree to this amendment, I would have to amend my amendment to include that kind of language. Is that correct?

Je veux simplement m'assurer que les rédacteurs législatifs qui sont ici sont d'accord avec cela parce qu'il est très important, à mon avis, d'avoir ces deux amendements que la sénatrice Audette propose — c'est-à-dire la définition des termes « gouvernements », « corps dirigeant autochtone » et « peuples autochtones ».

C'est mon opinion. Je tiens à m'assurer que les personnes qui ont rédigé ce projet de loi l'ont fait avec la même intention et qu'il n'y a pas de conséquence involontaire qui aurait une incidence sur l'amendement que la sénatrice Martin essaie de présenter.

Me Seetal Sunga, avocate-conseil, Services juridiques, ministère de la Justice : Je vous remercie de la question, sénateur Arnot. Monsieur le président, puis-je demander au sénateur de répéter la question puisque nous étions à l'arrière?

Le sénateur Arnot : Je veux être certain que la formulation de ces définitions dans l'article des définitions n'aura pas d'incidence sur la motion de la sénatrice Martin, qui est d'ajouter le CPA au paragraphe 10(1). Autrement dit, il s'agit de deux choses complètement distinctes. Si ces amendements étaient adoptés, rien ne dit dans la loi que l'un des administrateurs visés aux alinéas 10(1)a) à 10(1)d) doit être membre d'un corps dirigeant autochtone — ils sont distincts et constituent une question complètement distincte.

Me Sunga : C'est exact.

Le sénateur Arnot : Cela n'empêche pas le CPA d'être nommé au conseil.

Me Sunga : C'est exact. Comme vous le remarquerez, dans le reste de l'article 10, on énumère un certain nombre de groupes de représentants qui ne sont pas liés.

Le sénateur Arnot : Quand la sénatrice Martin posait cette question, je me demandais la même chose. Dites-vous que mon interprétation est bonne?

Me Sunga : Oui.

Le sénateur Arnot : C'était facile. Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires ou questions?

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement? D'accord.

L'article 2 modifié est-il adopté? Qu'y a-t-il, sénatrice Greenwood?

La sénatrice Greenwood : Je veux poser une question pour obtenir des éclaircissements. Je regarde mon amendement. Si nous acceptons cet amendement, je devrais modifier le mien pour y inclure ce genre de libellé. Est-ce exact?

The Chair: Yes.

Senator Greenwood: I'll ask more later.

The Chair: Thank you, Senator Greenwood.

Again, shall clause 2 carry as amended? Carried.

Shall clause 3 carry? Carried.

Shall clause 4 carry? Carried.

Shall clause 5 carry? Carried.

Shall clause 6 carry?

Senator Greenwood: On page 3, I had asked for:

... by replacing line 22 with the following:

“between Indigenous peoples and non-Indigenous people.”

The rationale is that the proposed amendment clarifies the purpose of the council. The amendment would clarify that the purpose of the council is to advance reconciliation between Indigenous and non-Indigenous peoples. So it's really just a round of clarification.

Senator LaBoucane-Benson: I just want to add that I think this is a good amendment. In that clause, it would be a good idea to state that it isn't just who is reconciling with Indigenous peoples. I think Senator Greenwood brings a helpful clarification with this amendment.

The Chair: Are there any other comments?

Senator Coyle: I like the principle here.

Again, I would just like to ask if there is any reason for concern from our officials about this type of amendment.

Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: There is no issue. The only reference we just noticed was the inclusion of an “S” on “non-Indigenous” because we had it elsewhere when we were looking up the language. However, it will function in this sense, as well, so we're good with it.

Senator Greenwood: I just wanted to add that there was some wrestling around how to define non-Indigenous people, and the term that was used in section 12(1)(b) was “other peoples

Le président : Oui.

La sénatrice Greenwood : Je poserai d'autres questions plus tard.

Le président : Merci, sénatrice Greenwood.

Encore une fois, l'article 2 modifié est-il adopté? Adopté.

L'article 3 est-il adopté? Adopté.

L'article 4 est-il adopté? Adopté.

L'article 5 est-il adopté? Adopté.

L'article 6 est-il adopté?

La sénatrice Greenwood : À la page 3, j'avais demandé d'indiquer ce qui suit :

... par substitution, à la ligne 21, de ce qui suit :

« ciliation entre les peuples autochtones et les non-Autochtones. »

Le raisonnement en est que l'amendement proposé clarifie la mission du conseil. L'amendement préciserait que le conseil a pour mission de faire progresser la réconciliation entre les peuples autochtones et les non-Autochtones. Il s'agit donc simplement d'une précision.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je voudrais simplement ajouter qu'il s'agit d'un bon amendement selon moi. Dans cet article, il serait bon d'affirmer que ce n'est pas seulement ceux qui se réconcilient avec les peuples autochtones. Je pense que la sénatrice Greenwood apporte une clarification utile à cet amendement.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires?

La sénatrice Coyle : J'aime le principe ici.

Encore une fois, je voudrais simplement demander aux fonctionnaires si nous devrions avoir des inquiétudes quelconques sur ce genre d'amendement.

Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Il n'y a aucun problème. La seule chose que nous venons de remarquer était l'inclusion d'un « s » dans le terme « *non-Indigenous* » de la version anglaise, parce que nous avons vu qu'il était présent ailleurs dans le libellé. Cependant, l'amendement fonctionnera également dans ce sens, et il nous convient.

La sénatrice Greenwood : Je voulais simplement ajouter que nous nous sommes quelque peu démenés avec la façon de définir les non-Autochtones. Le terme utilisé à l'alinéa 12(1)b) était

in Canada,” so that is another issue that might come up in terms of how to distinguish Indigenous and non-Indigenous people. That is for the committee’s awareness.

Senator Coyle: Could that be a friendly amendment to your amendment — “Indigenous people and other peoples in Canada,” just for consistency?

Senator Greenwood: I’m not sure because there are pros and cons of language. We all know that. I’d have to think on that one a little bit.

We know what the concept is: It’s a relationship between Indigenous peoples and other peoples, and other Indigenous peoples of these lands. The concept here is to — because reconciliation is not just about Indigenous peoples; it’s about everybody. So we’re trying to get to that concept and the relational nature of that concept.

Senator Arnot: I agree with the amendment. Does it help in any way to make this “non-Indigenous peoples” and add the “S” to the second?

Second, in Canada, there are two groups of peoples: Indigenous and non-Indigenous. All Canadians fit into either one or the other. Just opposing Indigenous with non-Indigenous is an all-encompassing concept that I agree with.

Dr. Sunga: One of the issues that did come up was this issue of whether to speak about non-Indigenous people or other people in Canada as a collective in contradistinction to section-35-rights-holding Indigenous peoples in Canada who are defined by the collective nature. When you get into drafting, you start to think about these nitpicky issues.

It’s up to the committee to determine whether you prefer the collective — peoples or a people — a collection of individuals versus a collective. I’m not sure whether the distinction is material or not.

Senator Greenwood: With the addition of “S” on both of those — none of these groups are homogeneous; they are categories. If we have Indigenous peoples and non-Indigenous peoples, I think adding that “S” recognizes there are multiple groups, even though we use these English words to try to describe them. It’s never perfect.

The addition of the “S” — is that a process? I don’t know the process.

The Chair: We will seek the advice of the Law Clerk.

(The committee suspended.)

« des autres peuples au Canada ». C’est donc une autre question qui pourrait surgir entourant la façon de distinguer les peuples autochtones et les non-Autochtones. Je veux que le comité en prenne conscience.

La sénatrice Coyle : Est-ce qu’un amendement favorable pourrait être apporté à votre amendement, qui dirait « les peuples autochtones et les autres peuples au Canada », simplement par souci d’uniformité?

La sénatrice Greenwood : Je ne suis pas sûre parce qu’il y a des avantages et des inconvénients au libellé. Nous le savons tous. Je devrais y réfléchir un peu.

Nous savons ce qu’est le concept : il s’agit d’une relation entre les peuples autochtones et les autres peuples, ainsi que les autres peuples autochtones de ces terres. Le concept ici est... La réconciliation ne concerne pas seulement les peuples autochtones; elle concerne tout le monde. Nous essayons donc de tenir compte de cette réalité et de sa nature relationnelle.

Le sénateur Arnot : Je suis d’accord avec l’amendement. Cela aiderait-il d’indiquer « *non-Indigenous peoples* » dans la version anglaise et d’ajouter le « s » au deuxième élément?

Ensuite, au Canada, il y a deux groupes de peuples : les Autochtones et les non-Autochtones. Tous les Canadiens appartiennent à l’un ou l’autre. Je suis d’accord avec l’idée générale de mettre en opposition les peuples autochtones et les non-Autochtones.

Me Sunga : L’une des questions qui ont été soulevées était celle de savoir s’il faut parler des non-Autochtones ou des autres peuples au Canada à titre collectif, par opposition aux peuples autochtones titulaires de droits en vertu de l’article 35 au Canada qui sont définis par leur nature collective. Quand on entre dans la rédaction, on commence à penser à ces problèmes pointilleux.

C’est au comité de déterminer s’il préfère parler d’un groupe d’individus plutôt que d’un collectif — les peuples ou un peuple. Je ne sais pas si la distinction est importante ou non.

La sénatrice Greenwood : Avec l’ajout de la lettre « s » aux deux noms... Aucun de ces groupes n’est homogène; ce sont des catégories. Si nous avons des peuples autochtones et des non-Autochtones, je pense que l’ajout de la lettre « s » en anglais reconnaît le fait qu’il y a plusieurs groupes, même si nous utilisons ces mots pour les décrire. Ce n’est jamais parfait.

L’ajout de la lettre « s » — y a-t-il une procédure? Je ne la connais pas.

Le président : Nous demanderons au légiste de nous donner son avis.

(La séance est suspendue.)

(The committee resumed.)

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Greenwood:

That Bill C-29 be amended in clause 6, on page 3, by replacing line 22 with the following:

“between Indigenous peoples and non-Indigenous people.”.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the subamendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the motion, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Senator Tannas: My colleague Senator Patterson has been stuck in some very unusual weather up North; he’s been fogged in for three days and is not able to be here. He will arrive in Ottawa sometime this evening, so he will join us tomorrow at our meeting.

I have an amendment that I would like to read into the record and propose for Senator Patterson:

That Bill C-29 be amended in clause 7,

(a) on page 3, by replacing lines 24 to 29 with the following:

“(a) monitor, evaluate and report annually to Parliament and the people of Canada on the Government of Canada’s post-apology progress towards reconciliation, to ensure that government accountability for reconciling the relationship between Indigenous peoples and the Crown is maintained in the coming years;

(b) monitor, evaluate and report to Parliament and the people of Canada on the progress being made towards reconciliation across all levels and sectors of Canadian society, including the progress being made towards the implementation of the Truth and Reconciliation Commission of”;

(La séance reprend.)

Le président : Il est proposé par l’honorable sénatrice Greenwood :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l’article 6, à la page 3, par substitution, à la ligne 21, de ce qui suit :

« ciliation entre les peuples autochtones et les non-Autochtones. ».

Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter le sous-amendement?

Des voix : Oui.

Le président : La motion modifiée est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : L’article 6 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L’article 7 est-il adopté?

Le sénateur Tannas : Mon collègue, le sénateur Patterson, est coincé à cause du temps très inhabituel dans le Nord; il est pris dans le brouillard depuis trois jours et n’est pas en mesure d’être ici. Il arrivera à Ottawa ce soir, et il se joindra à nous demain à notre réunion.

Je veux lire et proposer un amendement du sénateur Patterson :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l’article 7 :

a) à la page 3, par substitution, aux lignes 23 à 30, de ce qui suit :

« a) surveille et évalue, en vue d’en faire rapport annuellement au Parlement et à la population du Canada, les progrès réalisés en matière de réconciliation par le gouvernement du Canada à la suite de la présentation d’excuses, afin de garantir que le gouvernement continue de rendre des comptes dans les prochaines années relativement à la réconciliation entre les peuples autochtones et la Couronne;

b) surveille et évalue, en vue d’en faire rapport au Parlement et à la population du Canada, les progrès réalisés en matière de réconciliation à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société canadienne, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada; »;

(b) on page 4,

(i) by replacing lines 3 to 5 with the following:

“(c) develop and implement a multi-year National Action Plan for Reconciliation that includes

(i) research on practices that advance reconciliation in all sectors of Canadian society, by all governments in Canada and at the international level,

(ii) policy development, and

(iii) public education programs;”

(ii) by replacing lines 16 and 17 with the following:

“(g) stimulate and promote innovative dialogue, partnerships between public and private sector bodies and public initiatives aimed at reconciliation;”

This amendment is a direct response to the issues raised by Inuit Tapiriit Kanatami, or ITK, President Natan Obed during his appearance on May 16, 2023. Senator Patterson had quoted Mr. Obed during his questions to the minister, but his words bear repeating today. President Obed said:

... It's likely that the only way the Inuit could support this bill is if it was either amended to establish the Inuit-Crown Partnership Committee as the mechanism directing work on Inuit-specific reconciliation measures or if the scope of the council's functions were narrowed and defined.

— and that's what this is doing.

Mr. Obed's testimony also highlighted his concerns that the scope was ill-defined and too open for interpretation.

ITK had shared their suggested amendments with Senator Patterson, and a lot of those suggestions focused on Inuit specificity. Senator Patterson believed it was important to introduce a better-defined scope but balanced with the understanding that adding too much Inuit specificity into a bill on pan-Indigenous reconciliation would open the debate as to why other Indigenous groups were not also specifically included.

This amendment is structured to put emphasis on monitoring, evaluating and reporting to Parliament as well as to the people of Canada on the progress of reconciliation. The proposed language adds the components of policy development and public education

b) à la page 4 :

(i) par substitution, aux lignes 4 à 7, de ce qui suit :

« c) élabore et met en œuvre un plan d'action national de réconciliation échelonné sur plusieurs années qui prévoit notamment :

(i) de la recherche sur les pratiques qui font progresser la réconciliation mises en œuvre dans tous les secteurs de la société canadienne, par tous les gouvernements au Canada et sur le plan international,

(ii) l'élaboration de politiques,

(iii) des programmes de sensibilisation destinés au public; »,

(ii) par substitution, aux lignes 21 et 22, de ce qui suit :

« g) encourage un dialogue, des partenariats entre les organismes des secteurs public et privé et des initiatives publiques innovateurs visant la réconciliation; ».

Cet amendement est une réponse directe aux questions soulevées par le président Natan Obed de l'Inuit Tapiriit Kanatami, ou ITK, lors de sa comparution le 16 mai 2023. Le sénateur Patterson avait cité M. Obed quand il avait posé ses questions au ministre, mais ses paroles méritent d'être répétées aujourd'hui. Le président Obed a déclaré ce qui suit :

...[i] est probable que les Inuits n'appuieront ce projet de loi que s'il est modifié pour établir le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne comme mécanisme qui orientera l'élaboration de mesures de réconciliation propres aux Inuits, ou pour préciser et définir la portée des fonctions du conseil.

Et c'est ce que cela fait.

Dans son témoignage, M. Obed a également exposé ses préoccupations quant à la portée, qui était mal définie et qui laissait trop de place à l'interprétation.

L'ITK a fait part de ses amendements proposés au sénateur Patterson, et bon nombre de ces suggestions portaient sur la spécificité inuite. Le sénateur Patterson estimait qu'il était important d'établir une portée plus précise, mais il est entendu que l'ajout d'une trop grande spécificité inuite dans un projet de loi sur la réconciliation avec tous les peuples autochtones ouvrirait le débat sur les raisons pour lesquelles d'autres groupes autochtones n'ont pas également été expressément inclus.

Cet amendement est structuré de façon à mettre l'accent sur le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports au Parlement et à la population canadienne sur les progrès de la réconciliation. Le libellé proposé ajoute les éléments de l'élaboration des

programs to the multi-year action plan, and the language in the proposed subsection (g) is taken directly from the Truth and Reconciliation Commission of Canada, or TRC, Calls to Action.

The Chair: Are there any comments or questions?

Senator Arnot: I have a question. Senator Patterson is putting these amendments forward. I know Senator Greenwood has amendments on the same section, as does Senator Audette. I understand that what Senator Patterson is doing is changing the scope, in a sense.

My question is to the three people who are putting amendments to clause 7. In my opinion, the fundamental goal was to ensure that the ITK, the Métis National Council, or MNC, and the Assembly of First Nations, or AFN, can agree on a clause 7 that they support, and that the functions would align and be in concert with what the House of Commons has presented to us.

I'm just wondering whether each one of the senators putting forward amendments can speak to this. What is the language that the committee understands is supported by the ITK, the MNC and the AFN? That's the crux of this.

Senator LaBoucane-Benson: Regarding the three amendments that have been put forward on clause 7, the one that we are speaking about right now from Senator Patterson is for the points that are in there. The two that are coming up are for clause 7.1, which would come afterward. The one we are talking about right now does not interact with 7.1, so we're okay in that regard at the moment.

The Chair: Anyone else?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7, as amended, carry? It's a stand-alone clause.

Ms. Kapelus: On clause 7, I wanted to point out that there is already a section on reporting under 17(1). With this proposed amendment, there will be some inconsistencies in language between clause 7 and 17(1) that actually talks about the annual report. We would just recommend that people might want to take that into consideration when making a decision to support alignment with those two clauses.

Senator Tannas: We've already made the decision, so if you could, please, before we get to 17, give us the coordinating language, and I'll take it on or someone can.

politiques et des programmes d'éducation publique au plan d'action pluriannuel, et le libellé de l'alinéa g) proposé est tiré directement des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ou CVR.

Le président : Y a-t-il des commentaires ou questions?

Le sénateur Arnot : J'ai une question. Le sénateur Patterson présente ces amendements. Je sais que la sénatrice Greenwood a des amendements à proposer pour le même article, tout comme la sénatrice Audette. Je crois comprendre que, dans un certain sens, le sénateur Patterson en modifie la portée.

Ma question s'adresse aux trois personnes qui présentent des amendements à l'article 7. À mon avis, l'objectif fondamental était de faire en sorte que l'ITK, le Ralliement national des Métis, ou RNM, et l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, puissent s'entendre sur un article 7 qu'ils appuient, et dont le fonctionnement s'harmonise avec ce que la Chambre des communes nous a présenté.

Je me demande simplement si chacun des sénateurs qui présentent des amendements peut en parler. Quel est le libellé qui, selon le comité, obtient l'appui de l'ITK, du RNM et l'APN? C'est l'essentiel.

La sénatrice LaBoucane-Benson : En ce qui concerne les trois amendements qui ont été proposés à l'article 7, celui dont parle actuellement le sénateur Patterson concerne les points qui y figurent. Les deux qui vont être présentés sont pour l'article 7.1, qui viendrait par la suite. Celui dont nous parlons en ce moment n'interagit pas avec l'article 7.1, donc cela nous convient pour le moment.

Le président : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole?

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 7 modifié est-il adopté? Il s'agit d'un article indépendant.

Mme Kapelus : En ce qui concerne l'article 7, je tiens à dire qu'il existe déjà une disposition sur l'établissement de rapport au paragraphe 17(1). Cet amendement proposé entraînera des incohérences dans le libellé entre l'article 7 et le paragraphe 17(1) qui traite en fait du rapport annuel. Nous recommandons simplement aux personnes d'en tenir compte lorsqu'ils décident d'appuyer l'harmonisation avec ces deux articles.

Le sénateur Tannas : Nous avons déjà pris la décision. Avant que nous arrivions à l'article 17, si vous pouviez s'il vous plaît nous présenter le libellé de coordination, je pourrai m'en occuper, ou quelqu'un d'autre le fera.

Ms. Kapelus: Yes. We can do that.

The Chair: Shall clause 7, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Greenwood: Forgive me if I'm asking a question with which you all have experience, but this is the first time I have gone through this in any detail.

Senator Tannas, am I to understand — and from the government response — because there is a lot to what we just agreed to that goes in various parts of this bill. So am I to understand, then, from your comment that these pieces of what Senator Patterson has put forward will be put in the appropriate places? Am I to understand that? Otherwise, it looks like this is covering the whole bill in one piece right at the beginning. Am I not understanding? Somebody help me with this.

Ms. Kapelus: It will stay in clause 7 where it says it will be.

Senator Greenwood: The government just said to us that there is a place later on in the bill — in 17, I believe — where it talks about evaluation and all those sorts of things. So would this piece then move to 17?

It would not? Would it stay in both places, then? Is that correct? Do I understand that right?

Ms. Kapelus: There would have to be another amendment made to that other section to align with this section. That's what we were trying to flag to all because 17(1) is all about the report of the council and the annual reporting requirements. The fact that this amendment is changing the front end is just to make sure that back end aligns.

Senator Greenwood: Thank you for that.

Ms. Kapelus: It's my first time too, senator.

Senator Greenwood: Thank you.

The Chair: Are we good to move on? Okay.

Now, new clause 7.1 — Who wants to go first on 7.1?

Senator Greenwood: I will. I have some amendments to 7.1. I would make a subamendment as well to what I'm going to read based on my conversation with Senator Audette.

Section 7.1(1) would read like this:

Mme Kapelus : Oui. Nous pouvons le faire.

Le président : L'article 7 modifié est-il adopté?

Des voix : Oui.

La sénatrice Greenwood : Pardonnez-moi si je pose une question avec laquelle vous avez tous de l'expérience, mais c'est la première fois que j'examine une législation en détail.

Sénateur Tannas, je dois comprendre — d'après la réponse du gouvernement — qu'une grande partie de ce que nous venons d'approuver se retrouve dans diverses parties de ce projet de loi. Alors, dois-je déduire, d'après votre commentaire, que ces éléments de ce que le sénateur Patterson a proposé seront placés aux endroits appropriés? Est-ce que j'ai bien compris? Autrement, il semble que l'on couvre le projet de loi dans son ensemble dès le début. Suis-je dans l'erreur? Quelqu'un peut-il m'aider à comprendre?

Mme Kapelus : La modification restera à l'article 7, à l'endroit indiqué.

La sénatrice Greenwood : Le gouvernement vient de nous dire qu'il y a un endroit plus loin dans le projet de loi — à l'article 17, je crois — où il est question d'évaluation et de toutes ces choses. Cet élément sera-t-il donc transféré à l'article 17 ou non?

Est-ce qu'il resterait aux deux endroits, alors? Est-ce exact? Est-ce que j'ai bien compris?

Mme Kapelus : Il faudrait apporter un autre amendement à cet autre article pour l'harmoniser avec cet article. C'est ce que nous essayions de signaler à tous, parce que le paragraphe 17(1) traite du rapport du conseil et des exigences de rapport annuel. Étant donné que cet amendement modifie le début, il faut simplement s'assurer que la fin est harmonisée.

La sénatrice Greenwood : Merci.

Mme Kapelus : C'est une première pour moi aussi, sénatrice.

La sénatrice Greenwood : Merci.

Le président : Sommes-nous prêts à passer au prochain article? D'accord.

Passons maintenant au nouvel article 7.1. Qui veut s'exprimer en premier à ce sujet?

La sénatrice Greenwood : Je le ferai. J'ai quelques amendements à proposer pour l'article 7.1. J'aimerais également présenter un sous-amendement à ce que je vais lire, à la lumière de ma conversation avec la sénatrice Audette.

Le paragraphe 7.1(1) se lirait comme suit :

That Bill C-29 be amended on page 4 by adding the following after line 26:

“**7.1 (1)** Nothing in this Act authorizes the Council to act on behalf of, or represent the interests of, an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*.”

(2) For greater certainty, the Government of Canada does not discharge its duty to consult an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*, if such a duty arises, by consulting or engaging with the Council.

(3) For greater certainty, if the Government of Canada establishes or has established a bilateral mechanism with a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*, the work of the Council does not displace the role of that bilateral mechanism.”

This is very similar, I think, to what Senator Patterson was bringing forward. What I have done and would ask is for this subamendment where we incorporate “Indigenous governing body” — as was articulated earlier by Senator Audette — into this amendment.

I can give you the background, if you want. This particular amendment with its three sections focuses on several concerns we heard from national Indigenous representative bodies. It ensures that the council does not have consultative powers and ensures it won't displace the role of any existing bilateral mechanisms.

I have a quote here from Cassidy Caron:

. . . this legislation requires language to ensure that the newly established non-profit will not impede the work of Métis governments, the Métis National Council, other rights holders

The Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat, with respect to the national council's work vis-à-vis the government, said that this “. . . does not constitute consultation” So this amendment is based on trying to incorporate and respond to what we heard.

As well, of course, Natan Obed from the Inuit Tapiriit Kanatami said:

. . . It's likely that the only way the Inuit could support this bill is if it was either amended to establish the Inuit-Crown Partnership Committee as the mechanism directing work on Inuit-specific reconciliation

Que le projet de loi C-29 soit modifié à la page 4, par adjonction, après la ligne 31, de ce qui suit :

« **7.1 (1)** La présente loi n'a pas pour effet d'autoriser le Conseil à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, ou à en représenter les intérêts.

(2) Il est entendu que le fait pour le gouvernement du Canada de consulter le Conseil ou d'engager le dialogue avec lui ne constitue pas l'acquiescement de l'obligation qu'il pourrait avoir de consulter un groupe, une collectivité ou un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

(3) Il est en outre entendu que les travaux du Conseil ne se substituent à aucun mécanisme bilatéral établi avec un conseil, un gouvernement ou une entité autorisés à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. »

Je crois que c'est très semblable à ce que le sénateur Patterson proposait. Ce que j'ai fait, et que je demanderais, ce serait d'intégrer le sous-amendement où nous ajoutons « corps dirigeant autochtone » — comme l'a dit la sénatrice Audette — à cet amendement.

Je peux vous décrire l'historique, si vous voulez. Cet amendement, qui comporte trois sections, porte sur plusieurs préoccupations que nous avons entendues de la part des organismes nationaux représentant les Autochtones. Il garantit que le conseil n'a pas de pouvoirs consultatifs et qu'il ne remplace pas le rôle des mécanismes bilatéraux existants.

Je lirai cette citation de Cassidy Caron :

[...] le libellé devra veiller à ce que le nouvel organisme à but non lucratif ne fasse pas obstacle au travail des gouvernements métis, du Ralliement national des Métis, d'autres détenteurs de droits [...]

Le Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique, en ce qui a trait au travail du conseil national par rapport au gouvernement, a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une consultation. Cet amendement cherche donc à intégrer ce que nous avons entendu et à y répondre.

En outre, bien entendu, Natan Obed, de l'Inuit Tapiriit Kanatami, a aussi dit ce qui suit :

[...] Il est probable que les Inuits n'appuieront ce projet de loi que s'il est modifié pour établir le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne comme mécanisme qui orientera l'élaboration de mesures de réconciliation propres aux Inuits [...].

It would be the hope that this amendment would allow for that and create the space for that to occur. The proposed amendment addresses this concern by making it explicitly clear that if the government has established or establishes in the future a bilateral mechanism with a council, government or other entity — we could say “governing body” here — that is authorized to act on behalf of an Indigenous group with rights recognized under section 35, the council does not displace that role.

So this is really getting to that consultation piece and the bilateral mechanisms that exist between Indigenous governing bodies and the government itself. That’s what was in my mind when we put this together.

[Translation]

Senator Audette: I understand that we’re in a standing Senate committee context. At the same time, after 12 years of leadership at the assembly of chiefs, when we end up with resolutions and, in this case, similar amendments — and we have three of them — would you, Madam Clerk, have a process to suggest? Because the three amendments are similar.

Maybe we could also take advantage of the fact that, as part of the work of Senator Patterson and the small team in my office, discussions have been held with people in the government in terms of words and national organizations.

How could we be sure to be effective by combining or harmonizing amendments that look very similar? Should we absolutely proceed one amendment at a time? I had asked this question during the break, for the sake of efficiency and to try to harmonize the work, the words, the paragraphs and the repercussions they have.

[English]

The Chair: My understanding is that the three of you would get together to talk about the wording.

Senator Audette: I’m so sorry. Did everybody understand? Okay.

The Chair: Yes, we can also choose to postpone it until tomorrow. Do we agree to postpone? Senator Poirier?

Senator Poirier: I wanted a clarification on something. I know I’m new at this committee today, but when she read the three points — numbers 7.1(1), (2) and (3) — and we were following it, it was not the exact same wording as what we received.

Nous espérons que, grâce à cet amendement, le projet de loi pourra être appuyé et qu’il donnera la place nécessaire pour le faire. L’amendement proposé répond à cette préoccupation en précisant clairement que si le gouvernement a établi ou établit à l’avenir un mécanisme bilatéral avec un conseil, un gouvernement ou une autre entité — on pourrait dire « corps dirigeant » ici — autorisé à agir au nom d’un groupe autochtone dont les droits sont reconnus en vertu de l’article 35, le conseil ne remplace pas ce rôle.

Donc, on en arrive vraiment à la question de la consultation et des mécanismes bilatéraux qui existent entre les corps dirigeants autochtones et le gouvernement lui-même. C’est ce qui m’est venu à l’esprit lorsque nous l’avons élaboré.

[Français]

La sénatrice Audette : Je comprends que nous sommes dans un contexte de comité sénatorial permanent. En même temps, après 12 ans d’animation à l’assemblée des chefs, quand on se retrouve avec des résolutions et, dans ce cas-ci, des amendements similaires — et on en a trois —, est-ce que vous auriez, madame la greffière, un processus à proposer? Parce que les trois amendements se ressemblent.

Peut-être pourrait-on profiter aussi du fait que, dans le cadre du travail du sénateur Patterson et de la petite équipe de mon bureau, des discussions ont eu lieu avec les gens du gouvernement pour ce qui est des mots et des organisations nationales.

Comment pourrait-on s’assurer d’être efficace en combinant ou en arrimant les amendements qui se ressemblent beaucoup? Doit-on procéder absolument un amendement à la fois? J’avais posé la question pendant la pause, par souci d’efficacité et pour essayer d’arrimer le travail, les mots, les paragraphes et les répercussions qu’ils ont.

[Traduction]

Le président : Je crois savoir que vous vous réuniriez tous les trois pour parler du libellé.

La sénatrice Audette : Je suis désolée. Est-ce que tout le monde a compris? D’accord.

Le président : Oui, nous pouvons aussi choisir de reporter ce point à demain. Sommes-nous d’accord pour le reporter? Je vous écoute, sénatrice Poirier.

La sénatrice Poirier : Je voulais obtenir des précisions sur un point. Il s’agit de la première réunion du comité à laquelle je participe. Lorsque la sénatrice a lu les trois points — les paragraphes 7.1(1), (2) et (3) — et que nous la suivions, ce n’était pas exactement le même libellé que celui que nous avons reçu.

I just want clarification. Is that because other amendments have been brought that made that change and we didn't get a copy of it? For instance, in the first paragraph, she talks about, "Nothing in this act authorizes the council to act on behalf of or represent the interests of Indigenous groups." In my reading, it says, ". . . community or people that hold rights." However, that's not what she read. Each paragraph is a little different, and I wanted some clarification on that. Why is it different? Is it because of an amendment?

The Chair: What you're reading, senator, is the original amendment that hasn't been moved. She is proposing a new amendment that we haven't received yet.

Senator Poirier: Okay because it was not jiving with what I had.

The Chair: Okay.

Senator Poirier: So are we accepting something we don't actually have a copy of? It won't be tabled until tomorrow? Perfect, thank you.

Senator Sorensen: I had the exact same question, and now we're postponing and you guys will chat. We'll leave it to you to figure out.

Senator Coyle: Mr. Chair, I think this is a great process that has been proposed, that we postpone this and get the three parties together to come up with something. I think it would be helpful for us also because there may be something of benefit that doesn't necessarily fit in an amendment but might fit in an observation. In looking at the whole of those three proposed amendments, which are basically additions of clause 7.1, it would be good if we also asked the three parties to look at the essence of the amendment itself, and then whether there are elements that maybe we don't want to see in an amendment but might suit an observation. It's just a suggestion.

Senator Greenwood: Not to beat a dead horse on this, but I do believe that I probably mixed it up. You would not have had what I was reading out. I did mention the word "subamendment," but I probably didn't do it in the proper way. When I was reading it out, I was trying to insert the notion of "Indigenous governing body," that idea and those words that Senator Audette had already brought forward. So when I read mine, I wanted to be sure those were included. I probably didn't do the process in the right way. I should have asked for a subamendment. I was amending on the fly. Anyway, my apologies for the confusion. I will learn a valuable lesson.

The Chair: Thank you for that clarification, Senator Greenwood.

Je veux juste obtenir des éclaircissements. Est-ce parce que d'autres amendements ont été apportés et que nous n'en avons pas reçu une copie? Par exemple, au premier paragraphe, elle a dit « La présente loi n'a pas pour effet d'autoriser le Conseil à agir pour le compte d'un groupe autochtone ». Voici ce que je lis : « d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits ». Cependant, ce n'est pas ce qu'elle a lu. Chaque paragraphe est un peu différent, et je voulais des éclaircissements à ce sujet. Pourquoi est-ce différent? Est-ce à cause d'un amendement?

Le président : Ce que vous lisez, sénatrice, c'est l'amendement original qui n'a pas été proposé. Elle propose un nouvel amendement que nous n'avons pas encore reçu.

La sénatrice Poirier : D'accord, parce que cela ne correspondait pas à ce que j'avais.

Le président : D'accord.

La sénatrice Poirier : Alors, acceptons-nous un amendement dont nous n'avons pas une copie? Est-ce que cet amendement sera présenté demain seulement? Parfait, merci.

La sénatrice Sorensen : J'ai eu exactement la même question; voilà maintenant que nous le reportons et que vous en discuterez. Nous vous laisserons le soin de le comprendre.

La sénatrice Coyle : Monsieur le président, je pense que le fait de reporter cet article et de demander aux trois parties de se réunir et proposer quelque chose est un excellent processus. Je pense que cela nous serait aussi utile, parce que l'on pourrait trouver des éléments avantageux, qui ne correspondent pas nécessairement à un amendement, mais qui pourraient s'inscrire dans une observation. En examinant l'ensemble de ces trois amendements proposés, qui sont essentiellement des ajouts à l'article 7.1, il serait bon de demander aux trois partis d'examiner l'essence même de l'amendement, puis de déterminer s'il y a des éléments que nous ne voulons peut-être pas voir dans un amendement, mais qui pourraient convenir à une observation. Ce n'est qu'une suggestion.

La sénatrice Greenwood : Je ne veux pas m'acharner inutilement sur ce sujet, mais je crois que j'ai probablement tout mélangé. Vous n'aviez pas une copie de l'amendement que je lisais. J'ai mentionné le mot « sous-amendement », mais je ne l'ai probablement pas fait comme il se doit. Lorsque je le lisais, j'essayais d'insérer la notion de « corps dirigeant autochtone », cette idée et les mots que la sénatrice Audette avait déjà proposés. Donc quand j'ai lu le mien, je voulais veiller à les inclure. Je n'ai probablement pas suivi correctement le processus. J'aurais dû demander un sous-amendement. Je le modifiais à la hâte. Quoi qu'il en soit, je suis désolée de la confusion. J'en tire une précieuse leçon.

Le président : Je vous remercie de cette précision, sénatrice Greenwood.

Is it agreed to postpone consideration of clause 7.1? Agreed.

Shall clause 8 carry? Carried.

Shall clause 9 carry? Carried.

Shall clause 10 carry?

Senator Martin: I would like to move:

That Bill C-29 be amended in clause 10, on page 5,

(a) by replacing line 7 with the following:

“been nominated by the Métis National Council;”;

(b) by replacing line 10 with the following:

“Canada; and

(e) one director who may only be elected after having been nominated by the Congress of Aboriginal Peoples.”.

The Chair: Thank you, Senator Martin.

Senator Martin: If I may just support what I’m proposing, for over 50 years, CAP has advocated for the rights and interests of the non-status, status, off-reserve, Métis and southern Inuit peoples. They have often been the only voice for the off-reserve Indigenous community.

For communities that CAP represents, there has been little done in terms of reconciliation. As the National Vice-Chief of CAP, Kim Beaudin, said to the committee, “Just because our people move off reserve does not mean their trauma disappears.”

If we are to leave CAP, a national Indigenous organization, out of this bill, we are effectively discriminating against hundreds of thousands of Indigenous peoples by failing to honour the principle of the Truth and Reconciliation Commission’s Call to Action 55. It calls for reports or data that would include but not be limited to comparative funding for the education of First Nations children on and off reserves.

Bill C-29 also states in clause 16.1(b) that the minister must submit to the council an annual report setting out a comparison of the funding for the education of Indigenous children on and off reserves. How can the council properly do its job if the voice of the off-reserve Indigenous community is not represented at the council?

Plaît-il aux sénateurs de reporter l’examen de l’article 7.1? Oui.

L’article 8 est-il adopté? Adopté.

L’article 9 est-il adopté? Adopté.

L’article 10 est-il adopté?

La sénatrice Martin : Je voudrais proposer ce qui suit :

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l’article 10, à la page 5, par adjonction, après la ligne 11, de ce qui suit :

« e) un doit avoir été élu après avoir été mis en candidature par le Congrès des peuples autochtones. ».

Le président : Merci, sénatrice Martin.

La sénatrice Martin : Si vous me permettez d’appuyer ce que je propose, depuis plus de 50 ans, le CPA défend les droits et les intérêts des Indiens inscrits et non inscrits, de ceux vivant hors réserve, des Métis et des Inuits du Sud. Il a souvent été la seule voix de la communauté autochtone vivant hors réserve.

Pour les communautés que représente le CPA, on a fait bien peu en ce qui concerne la réconciliation. Comme l’a déclaré au comité la vice-cheffe nationale du CPA, Kim Beaudin, ce n’est pas parce que leurs membres quittent les réserves que leur traumatisme disparaît.

Si nous voulons exclure le CPA, une organisation autochtone nationale, de ce projet de loi, nous discriminons en fait des centaines de milliers d’Autochtones en ne respectant pas le principe de l’appel à l’action n° 55 de la Commission de vérité et réconciliation. Il exige des rapports ou des données qui comprendraient, sans s’y limiter, le financement comparatif pour l’éducation des enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves et ceux qui vivent à l’extérieur des réserves.

Le projet de loi C-29 stipule également, à l’alinéa 16.1b), que le ministre doit présenter au conseil un rapport annuel faisant état du financement en éducation destiné aux enfants autochtones qui vivent dans les réserves par comparaison avec celui destiné à ceux qui vivent à l’extérieur des réserves. Comment le conseil peut-il bien faire son travail si la voix de la communauté autochtone qui habite à l’extérieur des réserves n’est pas représentée au conseil?

Further, by leaving CAP out of this bill, the government is failing on Call to Action 8, which calls upon the federal government to eliminate the discrepancy in federal education funding for First Nations children being educated on reserves and those First Nations children being educated off reserves. The council cannot achieve the work needed on Calls to Action 8 and 55 without CAP as a director of its board, and, therefore, the government is failing to fully answer the Calls to Action 8 and 55 by omitting CAP as a member.

Lastly, the Standing Committee on Indigenous and Northern Affairs agreed to include CAP, along with the Native Women's Association in Canada, in section 10 in the other house. But it was only after the bill returned to the House of Commons that the government decided to reverse the committee's decision, effectively silencing 800,000 voices. Reconciliation is for all and not for the government to choose which voices are heard or not. Unfortunately, that is what the government would be doing in this case.

In short, colleagues, we heard from CAP, and I think we heard a very compelling testimony, so I would ask for your support to amend clause 10, page 5, as proposed. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Martin. Comments or questions? Senator Coyle?

Senator Sorensen: Can you speak to (a)?

Senator Martin: This was provided by the legal team. It's something that needs to be included and inserted. I had checked with the legal team on the wording, and so replacing number 10, one director may be elected after having been nominated for the Assembly of First Nations, by replacing line 7, nominated by the Metis National Council.

Thank you for that. Yes, just taking the word "and" out because it's going to add the section about CAP, so taking out "and" after that particular clause. Sorry and thank you for that, Senator Sorensen. There have been so many wording changes here.

Senator Tannas: Thank you. This gets to what we heard most in the testimony. I wish there were a simpler answer. I was hoping to be guided by organizations that would have rights to a point, and those rights or obligations would come through those that were duly elected by the people. We certainly have that evidence fairly clear with AFN. Its foundation is the people who elect the people who elect what happens at AFN.

En outre, en excluant le CPA de ce projet de loi, le gouvernement ne donne pas suite à l'appel à l'action n° 8, qui demande au gouvernement fédéral d'éliminer l'écart entre le financement en matière d'éducation qu'il verse pour les besoins des enfants des Premières Nations qui fréquentent des écoles dans les réserves et celui qu'il accorde pour les besoins des enfants des Premières Nations qui fréquentent des écoles à l'extérieur des réserves. Le Conseil ne peut pas accomplir le travail nécessaire lié aux appels à l'action 8 et 55 sans que le CPA ne soit l'un des administrateurs de son conseil et, par conséquent, le gouvernement ne répond pas pleinement aux appels à l'action 8 et 55 en omettant le CPA en tant que membre.

Enfin, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord a convenu d'inclure le CPA, de concert avec l'Association des femmes autochtones du Canada, à l'article 10 à l'autre Chambre. Mais ce n'est que lorsque le projet de loi est retourné à la Chambre des communes que le gouvernement a décidé de revenir sur la décision du comité et réduit au silence 800 000 voix. Quand il est question de réconciliation, tout le monde, et pas seulement le gouvernement, doit pouvoir choisir quelles voix sont entendues ou non. Malheureusement, c'est ce que le gouvernement ferait dans ce cas-ci.

Bref, chers collègues, nous avons entendu ce que le CPA nous a dit, et je pense que nous avons entendu un témoignage très convaincant. Je vous demande donc d'appuyer la modification de l'article 10, à la page 5, telle que proposée. Merci.

Le président : Merci, sénatrice Martin. Y a-t-il des commentaires ou des questions? Sénatrice Coyle?

La sénatrice Sorensen : Pouvez-vous parler de l'alinéa e)?

La sénatrice Martin : C'est l'équipe juridique qui a fourni le texte. Il faut que ce passage soit inclus et inséré. J'avais vérifié le libellé auprès de l'équipe juridique, et par conséquent, l'article 10 est modifié par adjonction après la ligne 11 de « un doit avoir été élu après avoir été mis en candidature par le Congrès des peuples autochtones ».

Je vous remercie. Oui, il suffit d'enlever le mot « and » dans la version anglaise parce que cela ajoutera la section sur le CPA. Il faut donc retirer « and » après cette disposition particulière dans la version anglaise. Je suis désolée, et je remercie la sénatrice Sorensen. Il y a eu tant de changements de libellé ici.

Le sénateur Tannas : Merci. Cela touche à ce que nous avons entendu le plus dans le témoignage. J'aimerais qu'il y ait une réponse plus simple. J'espérais être guidé par des organisations qui auraient des droits jusqu'à un certain point, et ces droits ou obligations seraient exécutés par ceux qui ont été dûment élus par le peuple. Nous avons certainement des preuves assez claires avec l'APN. Elle repose sur le peuple qui élit les gens qui décident ce qui se passe au sein de l'Assemblée.

But that isn't exactly clear everywhere, and so to me, to start excluding one organization — and I have heard arguments that this particular organization, CAP, is maybe in a bit of disarray, maybe not as well run or well-organized. I'll say that on the record. I have heard that off the record. I do not believe that is necessarily the case, and if it is the case, I think all organizations go through issues at various times.

Not that long ago, the major national First Nations organization had to replace their leader. To me, to start judging what has been a long-standing national organization on some narrow time frame does injustice to all the national organizations. That's my first point.

Number two is to ignore the Congress of Aboriginal Peoples, who get up every morning and think about the majority of Indigenous people who do not live in the communities that the other organizations typically represent but are, in fact, still represented by those organizations. They can vote, in many instances, for leadership in their own communities, even if they're not there. The fact that we would ignore one and add another one arbitrarily, that being the Native Women's Association of Canada, has been a real problem. I suggest that we are perpetuating the problem by leaving it the way it is.

I've heard that, over the summer, the national organizations have voiced an opinion that if we include the Congress of Aboriginal Peoples, they will no longer support the bill. I would remind us on the record today that none of them support the bill. There's been quiet negotiations and discussions; some of us have been part of them, some of us haven't. We're hearing through various channels what has been approved and what has not. We've missed a step here, chair. I'm trying to go along to get along here, but I believe that if we are going to do our job, we should either take the Native Women's Association of Canada out and go with the three national associations or we should add them all back in and let the House of Commons, who started this, finish it.

I support Senator Martin's motion. I have no doubt that it will be an issue that the national organizations can engage with the House of Commons on if they want to. They can defend their positions and advocate for new ones, and we will see how it turns out. But the fact of the matter is, in all the testimony we heard, the national organizations are not in support of the bill, and yet here we are. I will be supporting the motion. Thank you.

The Chair: Thank you for that, Senator Tannas.

Mais ce n'est pas tout à fait clair partout, et donc pour moi, de commencer à exclure une organisation — et j'ai entendu des arguments selon lesquels cette organisation particulière, CPA, est peut-être un peu désorganisée, peut-être pas aussi bien gérée ou bien organisée. Je veux que cela figure au compte rendu. On me l'a dit en confidence. Je ne crois pas que ce soit nécessairement le cas, et si c'est vrai, je pense que toutes les organisations connaissent des problèmes à divers moments.

Il n'y a pas si longtemps, les principales organisations nationales des Premières Nations ont dû remplacer leur chef. À mon avis, il est injuste pour toutes les organisations nationales de commencer à juger ce qui est une organisation nationale de longue date dans un laps de temps limité. C'est mon premier point.

Le deuxième est d'ignorer le Congrès des peuples autochtones, dont le personnel se lève tous les matins et pense à la majorité des Autochtones qui ne vivent pas dans les communautés que les autres organisations représentent habituellement, mais qui sont, en fait, toujours représentés par ces organisations. Dans bien des cas, ils peuvent voter pour élire les dirigeants de leur propre collectivité, même s'ils n'y habitent pas. Le fait que nous ignorions un organisme et que nous en ajoutions arbitrairement un autre, c'est-à-dire l'Association des femmes autochtones du Canada, pose un vrai problème. À mon avis, nous perpétons le problème en ne modifiant rien.

J'ai entendu dire, au cours de l'été, que les organismes nationaux ont dit qu'ils n'appuieront plus le projet de loi si nous incluons le Congrès des peuples autochtones. Je tiens à rappeler aujourd'hui qu'aucun d'entre eux n'appuie le projet de loi. Il y a eu des négociations et des discussions discrètes; certains d'entre nous en ont fait partie, d'autres non. Nous entendons par divers canaux ce qui a été approuvé et ce qui n'a pas été approuvé. Nous avons sauté une étape ici, monsieur le président. J'essaie d'être accommodant, mais je crois que si nous voulons faire notre travail, nous devrions soit exclure l'Association des femmes autochtones du Canada et aller de l'avant avec les trois associations nationales, soit ramener toutes les entités et laisser la Chambre des communes, qui a commencé ce travail, terminer.

J'appuie la motion de la sénatrice Martin. Je n'ai aucun doute que ce sera une question dont les organismes nationaux pourront s'entretenir avec la Chambre des communes s'ils le souhaitent. Ils pourront défendre leurs positions et en présenter de nouvelles, et nous verrons le résultat. Le fait est que, dans tous les témoignages que nous avons entendus, les organismes nationaux ne sont pas en faveur du projet de loi, mais nous voici pourtant. J'appuierai la motion. Merci.

Le président : Merci, sénateur Tannas.

[Translation]

Senator Audette: Thank you very much. It's really a personal position — one that is political, historical and real to me.

I took the time to express my opinion to people I respect, who are members of that organization. I told them to do their lobbying throughout the process, but that I wouldn't stand in the way or try to influence, so that people would decide for themselves. My position remains the same, and that is no, for the following reasons: I recognize the work of friendship centres, Indigenous women, the Congress of Aboriginal Peoples, and at one time, other organizations on the ground. This is a debate that belongs to us and not really to parliamentarians. At the same time, colonial roots have caused us to divide, judge or quarrel.

In this case, I have no problem with an organization participating in or claiming a place in an organization like the council. I live in Quebec. The organization that is a member of the Congress of Aboriginal Peoples lost in provincial court because it was considered an NPO, not a government, and could not grant citizenship with rights and responsibilities. I have no problem with that.

However, if you invite an organization and then that organization claims rights, says it's acting like a government, that's where I see a difference. I live in Quebec City. It's a city, and I don't need to or have to participate in this organization. So, as you have the right to be a member of a political party, no vision or organization is imposed on you. It's an individual choice.

So, in this collective choice, unfortunately, colonial laws mean that we have the Indian Act, the assembly of chiefs, the Métis. Things are heating up for them, as well as for the chiefs. We can't be monolithic. As far as I'm concerned, it's a "hot potato" that's been passed on to the senators because it was debated there and changed there, and today we're taking the odious step of telling the people we love that they're not a political organization, but an organization that defends rights, that saves lives, that works with people who are members. I'm not a member. I'm not one of the 800,000 members because at least I have that right.

That's why I'm telling you it's really personal and I'll say no. I'll still like you if you say yes, but understand that we're not all the same. When an organization comes to us, there's a blind spot that goes away, and we think, these are the members of that organization, not an entire society, which is culturally, linguistically, historically and politically diverse.

[Français]

La sénatrice Audette : Merci beaucoup. C'est vraiment une position personnelle, une position qui est pour moi politique, historique et réelle.

J'ai pris le temps d'exprimer mon opinion à des gens que je respecte, qui sont membres de cette organisation. Je leur ai dit de faire leur lobbying tout au long du processus, mais que je ne ferais pas d'entrave ou que je ne tenterais pas d'avoir une influence afin que les gens décident d'eux-mêmes. Ma position reste la même, c'est non, pour les raisons suivantes : je reconnais le travail des centres d'amitié, des femmes autochtones, du Congrès des peuples autochtones, et à une certaine époque celui d'autres organisations qui sont sur le terrain. Il y a un débat qui nous appartient et qui n'appartient pas nécessairement à des parlementaires. En même temps, ce sont des racines coloniales qui ont fait qu'on se divise, qu'on se juge ou qu'on se chicane.

Dans ce cas-ci, je n'ai pas de problème à ce qu'une organisation participe à une organisation comme le conseil ou qu'elle y revendique une place. J'habite au Québec. L'organisation qui est membre du Congrès des peuples autochtones a été déboutée en cour provinciale parce qu'elle était considérée comme un OSBL et non un gouvernement, et qu'elle ne pouvait pas donner la citoyenneté avec des droits et des responsabilités. Je n'ai pas de problème avec cela.

Cependant, si on invite une organisation et que par la suite, cette organisation revendique des droits, dit agir comme un gouvernement, c'est là où je vois une différence. J'habite Québec, c'est une ville et je n'ai pas besoin ou je ne suis pas tenue de participer à cette organisation. Donc, comme vous avez le droit d'être membre d'un parti politique, on ne vous impose pas une vision ou une organisation. C'est un choix individuel.

Alors, dans ce choix collectif, malheureusement, les lois coloniales font qu'on a la Loi sur les Indiens, l'Assemblée des chefs, les Métis; pour eux aussi ça brasse, chez les chefs aussi, ça brasse. On ne peut pas être monolithique. Pour moi, c'est une « patate chaude » qui a été transférée aux sénateurs parce que cela a été débattu là-bas et cela a changé là-bas et on porte l'odieux, aujourd'hui, de dire aux gens qu'on aime qu'ils ne sont pas une organisation politique, mais une organisation qui défend des droits, qui sauve des vies, qui marche avec des gens qui sont membres. Moi, je ne suis pas membre. Je ne fais pas partie des 800 000 membres, parce que j'ai au moins ce droit.

Voilà pourquoi je vous dis que c'est vraiment personnel et que je dirai non. Je vais vous aimer quand même si vous dites oui, mais comprenez que nous ne sommes pas tous pareils. Lorsqu'une organisation vient nous voir, il y a un angle mort qui s'efface, et on se dit que ce sont les membres de cette organisation, et non toute une société, qui est diverse sur le plan culturel, linguistique, historique et politique.

I really like people who work on the ground, but in this case, it's heartbreaking and I've been transparent since day one — I won't be able to support this motion. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you, Senator Audette.

Senator Coyle: Thank you to my three colleagues who have spoken on this so far. I thank the Congress of Aboriginal Peoples for their work and for being so clear in their testimony to us and in individual meetings with us. There is no doubt in my mind that the Congress of Aboriginal Peoples does very good work across Canada, as does Native Women's Association of Canada, the National Association of Friendship Centres and other organizations, such as the ones Senator Audette has mentioned.

I personally feel, as Senator Audette said, that we've been handed a hot potato. I don't see it as the hottest potato, actually; there are many hot potatoes. The amendment that we've deferred until tomorrow is going to be a really important one for us to get right.

As the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples, I don't know, frankly, that it's our place to be asserting one group over another when that one group, as valid a group as it is, is not the same. It is apples and oranges for me. It's not a representative political organization in the way that the Assembly of First Nations, the ITK and the Métis National Council are. To me, that makes sense. Those are the three national Indigenous organizations. That's fine; I'm happy with them being here. That's the way the bill looks, it came to us this way; that makes perfect sense. We know that some of those organizations want to nominate more than one person to this council. We also know that there's a question about who should be nominating those who are not nominated by the ones prescribed in this bill. There are a lot of issues at play here.

Speaking for myself personally, I am not comfortable. With all respect to the Congress of Aboriginal Peoples, I do not see it in the same light as being in the same category as those three national organizations. That doesn't mean to say that I don't think they could petition that next process. What happens after we pass this?

Let's say we pass it the way it is without an amendment in this particular clause. Maybe there is a seat for the friendship centres. Maybe there is a seat for the survivors organization. Maybe there is a seat for youth. Maybe there is a seat for the Congress of Aboriginal Peoples.

As a member of this committee, I'm not comfortable prescribing that. That's where I stand.

J'aime beaucoup les gens qui travaillent sur le terrain, mais dans ce cas-ci, c'est déchirant et j'ai été transparente depuis le jour 1, je ne pourrai pas appuyer cette motion. Merci.

[Traduction]

Le président : Merci, sénatrice Audette.

La sénatrice Coyle : Je remercie mes trois collègues qui ont pris la parole à ce sujet jusqu'à présent. Je remercie le Congrès des peuples autochtones de son travail et de sa clarté dans ses témoignages et dans ses rencontres individuelles avec nous. Il ne fait aucun doute, à mon avis, que le Congrès des peuples autochtones fait du très bon travail à l'échelle du Canada, tout comme l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Association nationale des centres d'amitié et d'autres organismes, comme ceux que la sénatrice Audette a mentionnés.

Personnellement, comme l'a dit la sénatrice Audette, je pense que nous avons reçu une patate chaude. Je ne vois pas la question comme la patate la plus chaude. En fait, il y a beaucoup de patates chaudes. Il sera très important de bien comprendre l'amendement que nous avons reporté jusqu'à demain.

En tant que Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, je ne sais pas, franchement, si nous avons le droit de favoriser un groupe plutôt qu'un autre alors que le groupe en question, aussi valide soit-il, est différent. Selon moi, on compare des pommes et des oranges. Il ne s'agit pas d'une organisation politique représentative comme l'Assemblée des Premières Nations, ITK et le Ralliement national des Métis. Pour moi, c'est logique. Ce sont les trois organisations autochtones nationales. C'est parfait, je suis heureuse qu'elles soient ici. Voilà à quoi ressemble le projet de loi, il nous a été présenté de cette façon; c'est tout à fait logique. Nous savons que certaines de ces organisations veulent nommer plus d'une personne à ce conseil. Nous savons aussi qu'on se demande qui devrait poser la candidature de ceux qui ne sont pas désignés par ceux qui sont dans le projet de loi. Il y a beaucoup de questions en jeu ici.

À titre personnel, je ne suis pas à l'aise. Avec tout le respect que je dois au Congrès des peuples autochtones, je ne considère pas qu'il appartient à la même catégorie que ces trois organisations nationales. Cela ne veut pas dire que je ne pense pas qu'il pourrait présenter une requête pour le prochain processus. Que se passe-t-il après que nous ayons adopté ce projet de loi?

Disons que nous l'adoptons sous sa forme actuelle sans modifier cet article. Peut-être y a-t-il un siège pour les centres d'amitié. Peut-être y en a-t-il un pour l'organisation des survivants, ou encore pour les jeunes, ou pour le Congrès des peuples autochtones.

En tant que membre de ce comité, je ne suis pas à l'aise de l'imposer. C'est ma position.

Senator Arnot: Thank you. I support Senator Martin's amendment and the comments of Senator Tannas. I understand the comments of others. I also reflect on what Senator Brazeau said in the Senate Chamber about this issue.

In my opinion, one seat out of thirteen seats on this national council — of CAP being on that national council — would not be fatal to the proper governance or affect the integrity or credibility of the national council and its work. So I will be supporting Senator Martin's amendment.

Senator Sorensen: I'm really actually struggling. I met with CAP several times over the last few months, and I certainly see the benefits of guaranteed participation by the group. It's become a bit irrelevant over these last few weeks because over the time of the committee and all the witnesses we heard, we heard from so many other groups that also felt they should have a seat guaranteed before the process of adding the other seats actually happened or was even decided on. That, by the way, is another huge problem for us in terms of how the seats should be divided.

In my mind, over the weeks, the water has gotten muddier in terms of other organizations that see themselves representative of large groups of Indigenous peoples that suggest they should definitely have a guaranteed seat. The clamouring for this guaranteed seat position has not only muddied the waters, but tarnished the process.

Respectfully, I've said a few times that I'm not sure how we would have selected the committee, but I would have been happier if nobody had been named. That would have been the easiest, from my perspective.

I agree with Senator Tannas that if some were going to be named, it would have been clearer if it were those who we refer to as the three national organizations. Of course, with complete respect for the work that the Native Women's Association of Canada does, they became the one whose placement we didn't really understand; we didn't understand why they were put there. It has put this committee in a really awkward position because, I'm just trying to remember, we need Indigenous peoples with disabilities. We need elders. We need guaranteed seats for so many groups.

CAP's arguments are strong, and they have a huge population. But I'm not convinced it's any stronger than some of the other testimony I heard. Again, I'm happy to be debriefed after. I do see CAP as a strong and necessary advocacy group, but I don't necessarily see them in the same way — and this, again, could be complete ignorance on my part — as a governing body like the other three seem to be as presented to us.

Le sénateur Arnot : Merci. J'appuie l'amendement de la sénatrice Martin et les commentaires du sénateur Tannas. Je comprends les commentaires des autres. Je réfléchis également à ce que le sénateur Brazeau a dit à la Chambre du Sénat à ce sujet.

À mon avis, un siège sur treize au sein de ce conseil national — celui du CPA, qui serait membre de ce conseil national — ne serait pas préjudiciable à la bonne gouvernance, à l'intégrité ou à la crédibilité du conseil national et de son travail. Je vais donc appuyer l'amendement de la sénatrice Martin.

La sénatrice Sorensen : J'ai beaucoup de difficulté. J'ai rencontré le CPA à plusieurs reprises au cours des derniers mois, et je vois certainement les avantages d'une participation garantie de la part du groupe. C'est devenu sans importance ces dernières semaines, parce qu'au cours de la période de travail du comité et parmi tous les témoins que nous avons entendus, de nombreux autres groupes estimaient aussi devoir avoir un siège garanti avant que le processus d'ajout des autres sièges ne se produise réellement ou n'ait même pas été déterminé. C'est, soit dit en passant, un autre problème énorme pour nous en ce qui concerne la façon dont les sièges devraient être répartis.

Dans mon esprit, au cours des semaines, l'eau s'est troublée en raison d'autres organisations qui se considèrent comme représentantes de grands groupes d'Autochtones, et qui suggèrent qu'ils devraient certainement avoir un siège garanti. Les gens qui réclament à cor et à cri cette position de siège garanti ont non seulement brouillé les eaux, mais aussi terni le processus.

En toute déférence, j'ai dit à plusieurs reprises que je ne sais pas comment nous aurions sélectionné le comité, mais j'aurais été plus heureuse si personne n'avait été nommé. Cela aurait été le plus facile, selon moi.

Je suis d'accord avec le sénateur Tannas pour dire que si certains membres devaient être nommés, il aurait été plus clair qu'il s'agisse des trois organisations nationales, comme nous les appelons. Bien sûr, avec tout le respect que je dois à l'Association des femmes autochtones du Canada pour le travail qu'elle accomplit, c'est celle dont nous ne comprenions pas vraiment la place; nous ne savions pas pourquoi elle a été ajoutée à cette liste. Cela a mis le comité dans une position vraiment embarrassante. J'essaie de me rappeler, mais nous avons besoin d'Autochtones handicapés. Nous avons besoin d'ainés. Nous avons besoin de sièges garantis pour tant de groupes.

Les arguments du CPA sont forts, et l'organisation représente une population énorme. Mais je ne suis pas convaincue que ce soit plus fort que certains des autres témoignages que j'ai entendus. Encore une fois, je serai heureuse qu'on me fasse un compte rendu plus tard. Je considère le CPA comme un groupe de défense fort et nécessaire, mais je ne le vois pas nécessairement comme un corps dirigeant au même titre que les

Senator Tannas said that if we don't add them, we're going to perpetrate the problems. Unfortunately, I see the opposite: If we do add them, we are perpetrating a longer discussion. At the end of the day, my goal is to get this passed and moving forward.

I just want to close with this: Not knowing how other seats are going to be determined has been problematic. I would like to think that CAP is going to end up with a seat at the table. I would like to think that other organizations are going to end up with a seat at the table, but we don't know. That's a very difficult position to be in. I don't even know what the process is. I don't know if they're going to apply. I don't know how that's going to look.

The last thing I will say is that, on a personal note, having also had many conversations with my Indigenous colleagues in the Senate, the suggestion from most of them has been that CAP not be included at this time. I'm a little lost as to what the right thing to do is, so all I can do is — as I think we should be doing with this committee — look to Indigenous peoples to help us with those changes. Those have been pertinent conversations.

The Chair: Senator Martin, would you like to respond?

Senator Martin: I'd like to hear what Senator Tannas wants to say first, if that's okay.

Senator Tannas: I wanted to mention that one of the important breadcrumbs for me was left by a distinguished member of the Truth and Reconciliation Commission who came and gave her opinion as to what we ought to do. It was, by my reading, to include the Native Women's Association of Canada and CAP. Now, I might have misunderstood, but my understanding is that what was said was that there were five organizations that were considered to be national organizations, and they were MNC, AFN, CAP, ITK and the Native Women's Association of Canada. Those were the national organizations that were in their minds when they wrote it. Maybe I'm wrong.

I think it's unfortunate that we have to make these decisions with so many questions about who is really where and what their positions are. Having had the summer for all these negotiations to take place, we don't have their changed positions on the record.

Be that as it may, I've listened to the arguments. The arguments to not keep CAP on are the same arguments for the next amendment, which I will make, which is to delete the Native Women's Association of Canada. If we are not going to have CAP, then all of the arguments that we just made against adding CAP apply perfectly to the Native Women's Association

trois autres semblent nous être présentés — et cela, encore une fois, pourrait être une ignorance totale de ma part.

Le sénateur Tannas a dit que si nous ne l'ajoutons pas, nous allons perpétuer les problèmes. Malheureusement, je pense le contraire : si nous l'ajoutons, nous perpétons une discussion plus longue. En fin de compte, mon objectif est de faire adopter ce projet de loi et d'avancer.

Je voudrais simplement terminer sur ce point : le fait de ne pas savoir comment d'autres sièges vont être déterminés a posé des difficultés. Je pense que le CPA va finir par avoir un siège à la table. J'aimerais croire que d'autres organisations vont obtenir un siège à la table, mais nous ne le savons pas. Nous nous trouvons dans une situation très difficile. Je ne sais même pas ce qu'est le processus. Je ne sais pas s'il va présenter une demande. Je ne sais pas à quoi cela va ressembler.

En conclusion, je dirai, à titre personnel, après avoir eu de nombreuses conversations avec mes collègues autochtones au Sénat, la plupart d'entre eux ont laissé entendre que le CPA ne devrait pas être inclus pour le moment. Je suis un peu perdue quant à la bonne chose à faire. Tout ce que je peux faire, c'est — comme je pense que nous devrions le faire au comité — de demander aux peuples autochtones de nous aider à apporter ces changements. Ces conversations ont été pertinentes.

Le président : Sénatrice Martin, voulez-vous répondre?

La sénatrice Martin : J'aimerais entendre ce que le sénateur Tannas veut dire d'abord, si c'est possible.

Le sénateur Tannas : Je voulais mentionner que l'une des plus grandes pistes à mes yeux a été laissée par une membre éminente de la Commission de vérité et réconciliation, qui est venue donner son avis sur ce que nous devrions faire. À mon avis, il s'agissait d'inclure l'Association des femmes autochtones du Canada et le CPA. J'ai peut-être mal compris, mais je crois qu'elle a dit que cinq organisations sont considérées comme des organisations nationales. Elles sont le RNM, l'APN, le CPA, ITK et l'Association des femmes autochtones du Canada. C'étaient les organisations nationales que les responsables avaient à l'esprit quand ils ont rédigé le passage. Peut-être que j'ai tort.

Je pense qu'il est malheureux que nous devions prendre ces décisions alors qu'il reste tant de questions sur le point de vue réel de chacune d'entre elles. Après avoir eu l'été pour tenir toutes ces négociations, on ne nous a pas signalé qu'ils avaient changé d'avis.

Quoi qu'il en soit, j'ai écouté les arguments. Les arguments liés à l'exclusion du CPA sont les mêmes que ceux pour le prochain amendement, que je vais présenter, qui est d'éliminer l'Association des femmes autochtones du Canada. Si nous ne voulons pas du CPA, tous les arguments que nous venons de présenter contre l'ajout du CPA s'appliquent parfaitement à

of Canada. Let's do that, then, if that's what we're going to do and send it the way many have said we think makes the most sense — the majority of us have.

Nonetheless, I'll await the vote.

Senator Martin: Thank you to all my colleagues for their very thoughtful interventions. Obviously, we want to do what is best.

My last words of urging to our committee is that there are 13 seats, and we don't know what's guaranteed. We have a national organization that's been doing work for over 50 years. It is political. The previous government has acknowledged CAP as a national entity and recognized the work they have done.

In this committee, I would say, regarding a council of reconciliation, let's be inclusive. Let's recognize the national work that has been done and keep the Native Women's Association of Canada and add CAP. Then there will be other seats.

I worry, too, about the process and whether it will be inclusive and fair. Our hope is that it will be. We leave it to our officials to look at the implementation.

But on this bill of reconciliation, I just urge once more that including CAP will be inclusive and an opportunity to have a long-standing national group that is doing the work. They will duly elect a director to serve on the committee. I just leave those final words with the committee.

Senator Greenwood: I've been listening carefully to this conversation because I think it's an extraordinarily difficult one and that probably belongs in our own communities. Yet we, as senators, have to face this conversation.

I value the word "inclusivity" because, as somebody else has already stated, there are many groups out there, women's groups that have fought long and hard for Indigenous peoples', families' and children's rights across this country. I suspect if we got a manual out, we would see probably 100 or 200-plus organizations that we want to be inclusive of at the end of the day, but we know that we can't do that.

So I've been searching in my mind, how do we do that? One of the things that I think never appears in legislation is there are other mechanisms and ways available to us that are outside of this. How will this roll out in implementation? If a council has a commitment to be inclusive, how would they do that? They might do that by region and have regional bodies, participate with them once a year in making decisions. Yet we're forced to

l'Association des femmes autochtones du Canada. Faisons-le, alors, si c'est ce que nous voulons, et dirigeons le projet de loi, comme beaucoup l'ont dit, vers l'issue la plus logique selon nous — la majorité d'entre nous.

Néanmoins, j'attendrai le vote.

La sénatrice Martin : Je remercie tous mes collègues de leurs interventions très réfléchies. Évidemment, nous voulons faire ce qui est le mieux.

Pour terminer, je tiens à dire à notre comité qu'il y a 13 sièges, et nous ne savons pas ce qui est garanti. Nous avons une organisation nationale qui mène ses activités depuis plus de 50 ans. C'est politique. Le gouvernement précédent a reconnu le CPA comme une entité nationale et reconnu le travail qu'il a accompli.

Dans ce comité, je dirais que, comme il s'agit d'un conseil de réconciliation, soyons inclusifs. Reconnaissons le travail national qui a été accompli et maintenons l'Association des femmes autochtones du Canada et ajoutons le CPA. Il y aura d'autres sièges.

Je m'inquiète également du processus et je me demande s'il sera inclusif et équitable. Nous espérons que ce sera le cas. Nous laissons à nos fonctionnaires le soin d'examiner la mise en œuvre.

Pour ce qui est de ce projet de loi sur la réconciliation, cependant, j'insiste une fois de plus sur le fait que l'ajout du CPA sera inclusif et qu'il s'agira d'une occasion d'avoir un groupe national de longue date qui fait le travail. Il élira dûment un administrateur pour siéger au comité. Je conclurai ainsi.

La sénatrice Greenwood : J'ai écouté attentivement cette conversation parce que je pense qu'elle est extraordinairement difficile et qu'elle appartient probablement à nos propres communautés. Pourtant, en tant que sénateurs, nous devons faire face à cette conversation.

J'aime le mot « inclusion » parce que, comme quelqu'un d'autre l'a déjà dit, il existe de nombreux groupes, des groupes de femmes qui se battent depuis longtemps pour les droits des peuples autochtones, des familles et des enfants dans tout le pays. Je soupçonne que si nous sortions un manuel, nous trouverions probablement plus de 100 ou 200 organisations que nous voudrions inclure en fin de compte, mais nous savons que nous ne pouvons pas le faire.

Je me suis donc demandé comment y arriver. L'une des choses que l'on ne voit jamais dans la loi, à mon avis, c'est qu'il existe d'autres mécanismes et d'autres moyens. Comment cela se déroulera-t-il dans la mise en œuvre? Si un conseil s'engage à être inclusif, comment le fera-t-il? Il pourrait le faire par région et avoir des organes régionaux, participer avec eux une fois par an à la prise de décisions. Pourtant, nous sommes obligés de

put all our eggs — it feels like — in one basket, and I think that's extraordinarily difficult.

I've sat on many committees just like this one over my 30-year career. I hate to say that. It's a long time. And honestly, the answers have never been easy; they never are. But I think if groups can work from a place of principle — and that gets into implementation. And I know we don't talk about that because this is the letter of the law and all of that. But honestly, that's where life really happens when I think about these things.

I do go back to who are the constitutionally recognized groups in this country — the Assembly of First Nations, ITK and the Métis National Council. So in this particular case, I find it difficult, but I will not be supporting the amendment going forward.

The Chair: Thank you, Senator Greenwood. Anyone else? Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: Could we have a recorded vote?

The Chair: Recorded vote. Honourable senators, there has been a request for a recorded vote. I will first ask the clerk to name all of the senators present who are entitled to vote at this time.

Andrea Mugny, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Arnot, the Honourable Senator LaBoucane-Benson, the Honourable Senator Hartling, the Honourable Senator Martin, the Honourable Senator Poirier, the Honourable Senator Sorensen, the Honourable Senator Tannas, the Honourable Senator Coyle, the Honourable Senator Audette, the Honourable Senator Greenwood and the Honourable Senator Francis.

The Chair: If you are not eligible to vote, you may withdraw from the table now. The clerk will now call members' names, beginning with the chair, followed by the remaining members' names in alphabetical order. Members will verbally indicate how they wish to vote by saying "yea," "nay" or "abstain." The clerk will then announce the results of the vote. I, as chair, will then declare whether the motion is carried or defeated.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Francis?

Senator Francis: Abstain.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Arnot?

Senator Arnot: Yea.

mettre tous nos œufs — on dirait — dans le même panier, et je pense que c'est extrêmement difficile.

J'ai siégé à de nombreux comités comme celui-ci au cours de mes 30 années de carrière. Je déteste le dire. C'est long. Et en toute honnêteté, les réponses n'ont jamais été faciles; elles ne le sont jamais. Mais je pense que les groupes doivent pouvoir travailler à partir d'un principe — et que ce travail s'ajoute à la mise en œuvre. Et je sais que nous n'en parlons pas de cela parce que c'est la lettre de la loi, entre autres. Mais, en toute honnêteté, c'est là que la vraie vie se passe quand je pense à ces choses.

Je reviens à la question de savoir qui sont les groupes reconnus par la Constitution au Canada — l'Assemblée des Premières Nations, ITK et le Ralliement national des Métis. Donc, dans ce cas particulier, je trouve que c'est difficile, mais je ne soutiendrai pas l'amendement proposé.

Le président : Merci, sénatrice Greenwood. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole? Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

Des voix : Oui.

Une voix : Pourrions-nous tenir un vote par appel nominal?

Le président : Ce sera un vote par appel nominal. Honorables sénateurs, il y a eu une demande de vote par appel nominal. Je vais d'abord demander à la greffière de nommer tous les sénateurs qui ont le droit de voter pour le moment.

Andrea Mugny, greffière du comité : L'honorable sénateur Arnot, l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, l'honorable sénatrice Hartling, l'honorable sénatrice Martin, l'honorable sénatrice Poirier, l'honorable sénatrice Sorensen, l'honorable sénateur Tannas, l'honorable sénatrice Coyle, l'honorable sénatrice Audette, l'honorable sénatrice Greenwood et l'honorable sénateur Francis.

Le président : Si vous n'êtes pas admissible au vote, vous pouvez vous retirer de la table maintenant. La greffière appellera maintenant les noms des membres, en commençant par le président, puis les noms des autres membres dans l'ordre alphabétique. Les membres indiqueront verbalement comment ils souhaitent voter en disant « oui », « non » ou « abstention ». La greffière annoncera ensuite les résultats du vote. En tant que président, je déclarerai ensuite si la motion est adoptée ou rejetée.

Mme Mugny : L'honorable sénateur Francis?

Le sénateur Francis : Abstention.

Mme Mugny : L'honorable sénateur Arnot?

Le sénateur Arnot : Oui.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Audette?

Senator Audette: Nay.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Coyle?

Senator Coyle: Nay.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Greenwood?

Senator Greenwood: Nay.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Hartling?

Senator Hartling: Yea.

Ms. Mugny: The Honourable Senator LaBoucane-Benson?

Senator LaBoucane-Benson: Nay.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yea.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Poirier?

Senator Poirier: Yea.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Sorensen?

Senator Sorensen: Nay.

Ms. Mugny: The Honourable Senator Tannas?

Senator Tannas: Yea.

Ms. Mugny: Yeas, 5. Nays, 5. Abstentions, 1.

The Chair: It's a tie. Accordingly, when there is a tie, the motion is defeated.

Senator Sorensen: Just a quick question. When we're through this — it doesn't have to be answered now — but I do want to talk about how we add non-binding observations and make recommendations. That's part of this process, right? We would do that when we're all through the bill?

The Chair: Yes.

Senator Sorensen: I guess what I'm saying is I'll be working on an observation to talk about this topic specifically.

Senator Tannas: Given the result of this particular vote, I will be bringing an amendment forward, for all the arguments that we've heard, to remove the Native Women's Association of Canada. And I suggest, given the time, I would have that amendment ready in both official languages for tomorrow

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Audette?

La sénatrice Audette : Non.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Coyle?

La sénatrice Coyle : Non.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Greenwood?

La sénatrice Greenwood : Non.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Hartling?

La sénatrice Hartling : Oui.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson?

La sénatrice LaBoucane-Benson : Non.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Poirier?

La sénatrice Poirier : Oui.

Mme Mugny : L'honorable sénatrice Sorensen?

La sénatrice Sorensen : Non.

Mme Mugny : L'honorable sénateur Tannas?

Le sénateur Tannas : Oui.

Mme Mugny : Il y a cinq oui, cinq non et une abstention.

Le président : C'est une égalité. Par conséquent, lorsqu'il y a égalité, la motion est rejetée.

La sénatrice Sorensen : Je veux poser une brève question. Lorsque nous aurons terminé — il n'y a pas lieu de répondre maintenant —, je veux parler de la façon dont nous ajoutons des observations non contraignantes et formulons des recommandations. Voilà qui fait partie de ce processus, n'est-ce pas? Nous le ferions quand nous aurons terminé l'étude du projet de loi?

Le président : Oui.

La sénatrice Sorensen : Je suppose que ce que je dis, c'est que je vais travailler à une observation pour parler de ce sujet en particulier.

Le sénateur Tannas : Compte tenu du résultat de ce vote, je proposerai un amendement, pour tous les arguments que nous avons entendus, visant à retirer l'Association des femmes autochtones du Canada. Et, compte tenu du temps qui m'est imparti, j'aimerais que cet amendement soit prêt dans les deux

evening, if that's okay with the committee. I see we're at the end of our time anyway.

The Chair: Yes, okay. Thank you, everyone. We're at the end of our time for today. We'll continue our discussion tomorrow.

(The committee adjourned.)

langues officielles pour demain soir, si le comité n'y voit pas d'inconvénient. Je vois que nous sommes à la fin de notre temps de toute façon.

Le président : Oui, d'accord. Merci à tous. Nous sommes à la fin du temps qui nous était alloué aujourd'hui. Nous poursuivrons notre discussion demain.

(La séance est levée.)
